



DIRECTION GENERALE  
DE L'INDUSTRIE



PROGRAMME DIVERSIFICATION, ACCELERATION INDUSTRIELLE,  
COMPETITIVITE ET EMPLOIS (DAICE)

## PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)



VERSION FINALE

NOVEMBRE 2025

## Table des matières

<b>Liste des Tableaux -----</b>	<b>1</b>
<b>Liste des photos -----</b>	<b>1</b>
<b>Liste des annexes -----</b>	<b>1</b>
<b>Liste des sigles et acronymes -----</b>	<b>2</b>
<b>Résumé Analytique-----</b>	<b>3</b>
<b>Executif summary -----</b>	<b>11</b>
<b>1. Introduction-----</b>	<b>18</b>
<b>2. Description du programme -----</b>	<b>20</b>
2.1. <i>Objectif de développement du programme -----</i>	<i>20</i>
2.2. <i>Domaines de résultats et indicateurs de décaissement du programme -----</i>	<i>20</i>
2.3. <i>Démarche de réalisation du P3P -----</i>	<i>24</i>
2.4. <i>Cadre institutionnel de mise en œuvre-----</i>	<i>25</i>
<b>3. Description des problèmes/risques E&amp;S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes-----</b>	<b>26</b>
3.1. <i>Cluster Agro-industrie : Description des problèmes et risques E&amp;S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes-----</i>	<i>26</i>
3.2. <i>Cluster matériaux de construction et d'ameublement : Description des problèmes et risques E&amp;S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes -----</i>	<i>27</i>
3.3. <i>Cluster Industrie Pharmaceutique : Description des problèmes et risques E&amp;S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes -----</i>	<i>29</i>
3.4. <i>Cluster textile : Description des problèmes et risques E&amp;S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes -----</i>	<i>30</i>
3.5. <i>Cluster emballage : Description des problèmes et risques E&amp;S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes -----</i>	<i>32</i>
3.6. -- <i>Cluster assemblage de pièces détachées automobiles : Description des problèmes et risques E&amp;S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes -----</i>	<i>33</i>
<b>4. Identification et cartographie des parties prenantes -----</b>	<b>37</b>
4.1. <i>Parties affectées -----</i>	<i>38</i>
4.2. <i>Parties prenantes intéressées -----</i>	<i>38</i>
4.3. <i>Personnes en situation de vulnérabilité -----</i>	<i>39</i>
4.4. <i>Personnel du programme DAICE -----</i>	<i>40</i>
<b>5. Analyse du cadre juridique et institutionnel -----</b>	<b>41</b>
5.1. <i>Dispositions réglementaires nationales -----</i>	<i>41</i>
5.2. <i>Exigences du système de sauvegarde intégré (SSI) de la BAD -----</i>	<i>42</i>
5.3. <i>Cadre institutionnel -----</i>	<i>43</i>
<b>6. Analyse des stratégies, méthodes, approche et outils pour les interactions entre les différentes parties prenantes -----</b>	<b>44</b>
<b>7. Élaboration de la stratégie de partage des informations -----</b>	<b>47</b>
<b>8. Programme et principes de participation des parties prenantes-----</b>	<b>50</b>

<i>8.1. Question E&amp;S prioritaires sur lesquelles les acteurs doivent s'engager -----</i>	<b>50</b>
<i>8.2. Information/communication préalable aux différentes parties prenantes -----</i>	<b>51</b>
<i>8.3. Brève description des informations à communiquer-----</i>	<b>52</b>
<i>8.4. Formats et modes de communication du Programme -----</i>	<b>53</b>
<b>9. Planification participative des activités (mesures E&amp;S) qui nécessitent la participation des parties prenantes, résultats attendus et indicateurs-----</b>	<b>56</b>
<b>10. Processus de résolution des conflits -----</b>	<b>63</b>
<b>11. Ressources et responsabilités de mise en œuvre du P3P -----</b>	<b>64</b>
<b>12. Organisation des consultations pour la préparation du P3P-----</b>	<b>66</b>
<i>12.1. Commentaires des parties prenantes au cours du processus de participation des parties prenantes et traitement des commentaires-----</i>	<b>74</b>
<i>12.2. Consultations à venir -----</i>	<b>74</b>
<b>13. Budget du P3P -----</b>	<b>76</b>
<b>14. Suivi et production des rapports de mise en œuvre du P3P -----</b>	<b>78</b>
<i>14.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi -----</i>	<b>78</b>
<i>14.2. Rapports aux groupes de parties prenantes -----</i>	<b>78</b>
<b>15. Conclusion -----</b>	<b>80</b>

## **Liste des Tableaux**

Tableau 1 : Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster .....	26
Tableau 2 : Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster .....	28
Tableau 3 : Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster .....	29
Tableau 4 : Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster .....	31
Tableau 5 : Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster .....	32
Tableau 6 : Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster .....	33
Tableau 7 : Synthèse des risques liés à la mise en œuvre même du P3P .....	36
Tableau 8 : identification des personnes en situation de vulnérabilité dans le cadre du Programme DAICE .....	39
Tableau 9 : Synthèse de l'analyse des stratégies, méthodes, approche et outils pour les interactions entre les différentes parties prenantes .....	46
Tableau 10 : Axes stratégiques du partage d'information .....	48
Tableau 11 : Besoins informationnels des parties prenantes et canaux appropriés .....	49
Tableau 12 : Question E&S prioritaires sur lesquelles les acteurs doivent s'engager .....	50
Tableau 13 : Synthèse des consultations des parties prenantes .....	52
Tableau 14 : Question E&S prioritaires sur lesquelles les acteurs doivent s'engager .....	56
Tableau 15 : Planification participative des mesures E&S, résultats attendus, indicateurs .....	59
Tableau 16 : Plan d'engagement par groupe de parties prenantes (Qui, Quand, Comment, Fréquence).....	61
Tableau 17 : Rôles et responsabilités au sein du dispositif institutionnel du programme .....	64
Tableau 18 : Attentes et préoccupations soulevées par les parties prenantes en lien avec les différentes composantes.....	69
Tableau 19 : Budget du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P).....	76
Tableau 20 : Tableau de Suivi et Évaluation du P3P .....	79

## **Liste des photos**

Planche 1 : Vue de la consultation des parties prenantes à Abidjan en date du 06 août 2025.....	66
Planche 2 : Vue des consultations des communautés à Zambakro (14/07/2025) et à Akpéssékro (17/07/2025) .....	67

## **Liste des annexes**

Annexe 1 : Termes de Références (TdR) .....	81
Annexe 2: Matrice d'Influence des parties prenantes du programme DAICE .....	86
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées .....	87
Annexe 4: Liste des documents consultés .....	95
Annexe 5 : Fiches de recueil des thématiques de consultation entre les parties prenantes .....	96
Annexe 6 : PV et Compte de rendu des consultations.....	100
Annexe 7 : Images/photo des consultations et autres activités .....	108

## Liste des sigles et acronymes

AGTF	African Growing Together Fund
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
BAD	Banque Africaine de Développement
BdC	Bureau de Contrôle
BNI	Banque Nationale de l'Investissement
CACDI	Centre d'Appui à la Compétitivité au Développement Industriel
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CGP	Comité de Gestion des Plaintes
CI-PME	Côte d'Ivoire Petites et Moyenne Entreprise
CDGP	Comité Départemental de Gestion des Plaintes
CNP-PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats-Public-Privé
CSPGP	Comité Sous-Préfectoral de Gestion des Plaintes
DAICE	Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emploi
DGIn	Direction Générale de l'Industrie
DITCI	Direction de l'Innovation Technologique et de la Coopération Industrielle
EMO	Entité de Mise en Œuvre
E&S	Environnementale et Sociale
ESES	Évaluation du Système national Environnemental et Social
FAR	Financement Axé sur les Résultats
FIPME	Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
Ha	Hectare
ICP	Indicateurs Clés de Performance (ICP)
MIR	Mécanisme Indépendant de Recours
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MGP	Manuel de Gestion des Plaintes
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
PAES	Plan d'Actions Environnementale et Sociale
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PV	Procès-Verbal
SGPME	Société de Garantie des Petite et Moyenne Entreprise
SOGEDI	Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles
SSES	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale
UGP	Unité de Gestion du Programme
VBG/EAS/HS	Violences Basées sur Genre/Exploitation Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel

## Résumé Analytique

### ❖ Description sommaire du programme et de sa zone d'influence

Le Programme de Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois (DAICE) est un Financement Axé sur le Résultats (FAR) visant le renforcement des efforts du Gouvernement ivoirien en faveur de la diversification économique, de la transition verte et du développement industriel.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Soutenir les réformes et les investissements dans les biens publics nécessaires pour développer le secteur privé ;
- Dé-risquer le financement des PME et des start-ups innovantes, promouvoir la transition verte dans le secteur industriel ;
- Soutenir la compétitivité des entreprises et leurs exportations et créer des emplois.

Le programme DAICE appui la transformation structurelle de l'économie ivoirienne en soutenant la réalisation des orientations stratégiques et des interventions en faveur de la diversification économique et de l'industrialisation, telles qu'inscrites dans le PND 2021-2025 et dans les actions de sa matrice d'actions prioritaires, notamment celles du pilier 1 et 3. Plus spécifiquement, il entend soutenir la mise en place de clusters industriels prioritaires à travers un appui aux réformes et aux investissements dans les biens et les services publics nécessaires au développement et à la structuration du secteur privé, dé-risquer le financement des PME et des start-ups innovantes en améliorant l'accès au financement de ces acteurs, et en favorisant l'accroissement de l'investissement privé à travers un appui aux actions et aux mécanismes de promotion des opportunités industrielles. Le Programme entend ainsi contribuer à l'émergence de nouveaux secteurs, soutenir la compétitivité des entreprises et de leurs exportations, promouvoir la transition verte dans le secteur industriel et créer des emplois.

La zone d'influence potentielle du Programme est le territoire national ivoirien avec des activités physiques prévues à Abidjan et à Yamoussoukro.

### ❖ Principaux risques et impacts du programme DAICE

Les risques et effets environnementaux potentiels du Programme sont modérés. Le Programme a été classé en catégorie 2 selon le système de sauvegarde intégré (SSI) de la Banque. Les activités physiques prévues au niveau de la sous-composante 3.2 « mise à niveau des

infrastructures industrielles » dont la mise en œuvre devrait générer des principaux risques et impacts suivants :

- Risques d'accidents lors des activités ;
- Risques de VBG/EAS/HS ;
- Risques d'atteinte à la santé et sécurités des employés et de la population riveraine ;
- Risques de pollution de l'eau, de l'air à travers les émissions de poussières : les sources d'émissions seront principalement les travaux de terrassement ;
- Émission de bruit par les engins de chantiers ;
- Génération de divers déchets solides pendant toute la durée du chantier (certains produits de démolition et déchets). Tous ces déchets peuvent être source de pollution du sol et des eaux de ruissellement ;
- Augmentation de la demande locale de ressource en eau pour la construction ;
- Modification du relief du sol du fait des fouilles de fondation des nouveaux bâtiments à construire ainsi que lors de l'exploitation des emprunts de matériaux de construction (sable et graviers) ;
- Perte de certaines espèces herbacées et floristiques pendant le défrichement, ce qui serait une perte directe et localisée de la biodiversité, y compris des cultures et d'habitats dans les communautés végétales de la zone des activités.

#### ❖ Analyse du cadre juridique et institutionnel

Les exigences de la législation ivoirienne sur l'information et la consultation publique sont établies par les textes suivants :

- Loi 2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement. Ces exigences figurent au chapitre des droits fondamentaux notamment : (i) article 12 : toute personne physique ou morale a droit à l'information sur l'état de son environnement ; (ii) article 13 : l'autorité nationale compétente prend les mesures appropriées pour faciliter l'accès aux informations et aux conclusions relatives aux évaluations environnementales durant la période de l'enquête publique à l'exception des informations et des données qui sont jugées confidentielles pour des raisons de défense nationale ou de sécurité de l'État ;
- Le Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024 qui définit les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales. Sa Section 3 portant sur les instruments cadres de gestion environnementale et sociale prévoit en son Article 50, la préparation d'un cadre de mobilisation des parties prenantes (CMPP) qui vise entre autres à fixer les modalités de mobilisation des parties prenantes tout au long du cycle de vie de la

politique, du plan et/ou du programme.

- Le cadre institutionnel du P3P, prend en compte : Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est le maître d'ouvrage du Programme. Les Activités du Programme repose sur la capacité de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) à coordonner et assurer le suivi opérationnel en vue de l'atteinte des résultats attendus, notamment à travers une maîtrise rigoureuse des outils de pilotage. L'UGP de ce fait coordonne et supervise les activités des Structures Partenaires comme la direction générale de l'industrie (DGIn), l'Agence pour le développement et la compétitivité des industries (ADCI), le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) et des Entités de Mise en Œuvre (EMO) telles que la Côte d'Ivoire PME (CI-PME), la Société de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (SGPME), la Banque Nationale de l'Investissement (BNI), la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures des infrastructures Industrielles (SOGEDI).
- Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique à travers l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) qui a pour mission entre autres de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et programmes de développement.

Les exigences de la BAD en matière de participation des parties prenantes ressortent de la SO10 dont les objectifs sont les suivants :

- établir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les Emprunteurs à les identifier et à établir et maintenir une relation constructive et des canaux de communication avec elles, en particulier les parties affectées par le projet ;
- évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales ;
- promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les personnes en situation de vulnérabilité, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter ;
- améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales.

❖ **Identification, analyse, évaluation du niveau d'implication des parties prenantes sur les trois phases pertinentes du projet (préparation, mise en œuvre, achèvement)**

Les parties prenantes identifiées du programme DAICE sont les suivantes :

- Les parties affectées ;
- Les parties prenantes intéressées ;
- Les personnes en situation de vulnérabilité;
- Le personnel du Programme.

L'analyse et l'évaluation du niveau d'implication des parties prenantes montrent une participation et implication de certaines parties prenantes très tôt à la préparation du programme. Il s'agit notamment des parties prenantes relevant de l'administration avec un niveau d'implication acceptable, à la phase de préparation, de mise en œuvre du programme. Les autres parties prenantes notamment les potentielles parties affectées et les personnes en situation de vulnérabilité ont été impliquées de façon un peu tardive à la mise en œuvre du programme. Avec la préparation du présent P3P, l'implication et la consultation des parties prenantes a été renforcée et améliorée pour la suite de la mise en œuvre du programme et à son achèvement.

❖ **Synthèse des consultations du public (Perception des PP vis-à-vis du Programme, préoccupations et recommandations majeures des parties prenantes)**

Dans le cadre de la préparation du présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), des consultations ont été réalisées avec les différentes parties prenantes. Au cours de ces consultations, le programme DAICE a été présenté de manière détaillée aux participants, incluant ses objectifs, ses différentes composantes, ainsi que les éventuels impacts négatifs et les mesures d'atténuation prévues. Les consultations ont été organisées avec les communautés à Zambakro le 14 juillet 2025 et à Akpéssékro le 17 juillet 2025, offrant l'opportunité aux populations locales y compris les personnes en situation de vulnérabilité de s'exprimer et de contribuer activement à la préparation du P3P. D'autres sessions ont été conduites à Grand Bassam le 18 juillet 2025, ainsi qu'à Abidjan les 6, 11 et 12 août 2025. Ces réunions ont permis de recueillir les avis, préoccupations et attentes des différents groupes concernés, renforçant ainsi la démarche participative dans la préparation du P3P.

Au cours des consultations, plusieurs attentes, préoccupations et recommandations ont été exprimées par les parties prenantes concernant la mise en œuvre du programme. Les points essentiels relevés sont les suivants :

- Renforcer la communication afin de garantir une participation accrue des parties prenantes ;
- Impliquer davantage les différents acteurs, notamment lors de la préparation des Plans de Travail et de Budget Annuel (PTBA) ;
- Impliquer davantage les personnes en situation de vulnérabilité ;
- Améliorer la participation à la mise en œuvre du programme pour réduire les délais jugés souvent trop longs dans les procédures ;
- Accélérer la mise à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires aux activités ;
- Assurer un accompagnement adéquat des PME pour qu'elles respectent les exigences environnementales et sociales, afin d'éviter leur désengagement vis-à-vis du Programme ;
- Prendre en compte les indemnisations potentielles en cas d'acquisition de terres, notamment dans la zone industrielle de Yamoussoukro et sur d'autres sites concernés ;
- Veiller à une intégration appropriée de la main-d'œuvre locale dans les activités ;
- Anticiper et prévenir les risques de violences basées sur le genre (VBG), d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS) lors des interventions ;
- Surveiller et éviter les mauvais traitements des ouvriers par les entreprises ;
- Limiter les risques de pollution liés à la gestion des déchets lors des travaux ;
- Mettre en place des mesures pour réduire les accidents de circulation associés aux activités du Programme ;
- Améliorer le dispositif de gestion des plaintes afin d'assurer une réponse pertinente et rapide aux préoccupations soulevées.

**❖ Programme et principes de participation des parties prenantes en présentant la stratégie de diffusion de l'information.**

Le Programme de participation des parties prenantes prend en compte les principes : (i) d'inclusion permettant d'intégrer toutes les catégories d'acteurs (État, secteur privé, collectivités, société civile, populations locales, partenaires techniques) ; (ii) de transparence avec un partage clair et régulier des informations sur les objectifs, coûts, impacts et résultats du programme ; (iii) de concertation à travers un dialogue structuré et permanent entre les acteurs ; (iv) de redevabilité à travers l'obligation pour les acteurs institutionnels de rendre compte de leurs décisions et actions ; (v) de durabilité en maintenant une dynamique de participation au-delà du projet. La stratégie de diffusion de l'information adoptée permet de : (i) garantir un accès équitable à l'information pour toutes les parties prenantes ; (ii) faciliter une

communication bidirectionnelle (information et retour d'expérience) et de (iii) promouvoir la transparence et la redevabilité du programme. Cette stratégie de diffusion de l'information se base sur certains outils dont : (i) le portail web DAICE pour la diffusion centralisée de l'information ; (ii) les radios locales et communales pour atteindre les populations rurales ; (iii) les réseaux sociaux pour informer les jeunes et acteurs économiques ; (iv) les bulletins trimestriels et rapports publics diffusés en version papier et numérique et le (v) mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

#### ❖ Mécanisme de Gestion des Plaintes MGP

Le programme DAICE a élaboré un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui permet de recevoir, traiter et répondre aux préoccupations des parties prenantes de manière organisée. Une plainte se définit comme l'expression, orale ou écrite, d'une doléance, d'une préoccupation, d'un mécontentement, d'une réclamation ou d'un reproche adressé à une autre personne concernant un grief ayant causé ou non un préjudice. Elle constitue également l'acte par lequel une personne physique ou morale, s'estimant victime ou lésée d'une infraction, porte les faits à la connaissance d'une instance compétente pour en assurer le règlement. Sur le plan procédural, la plainte représente le moyen par lequel une personne, insatisfaite ou victime d'un dommage, saisit une instance de résolution (qu'elle soit judiciaire, administrative ou traditionnelle). Le MGP comprend également des notions telles que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et les abus sexuels (EAS), le harcèlement sexuel, la redevabilité et la rétroaction. Des comités de gestion des plaintes sont mis en place au niveau primaire, intermédiaire et central pour traiter les plaintes de manière efficace et équitable. Les procédures de traitement des plaintes comprennent le dépôt et l'enregistrement des plaintes, l'accusé de réception, le tri et le traitement, la vérification, la proposition de réponse et l'action, la résolution à l'amiable, et le retour d'information.

Le dépôt des plaintes pourra se faire de manière orale, écrite, par téléphone, courrier officiel ou électronique selon divers canaux qui pourront aussi bien servir pour collecter les informations dans le cadre du P3P. Les plaintes sont ensuite triées, enregistrées et classées, et une réponse est proposée en fonction de leur nature. Les plaintes sensibles aux VBG/EAS et HS sont traitées de manière spécifique, avec un accent sur la confidentialité et la sécurité. La diffusion du MGP et des messages clés de communication se fait à travers des séances plénières, des réunions dans les villages et des sessions de sensibilisation.

### ❖ Plan de suivi du P3P avec les indicateurs clé

Dans le cadre du suivi du P3P du programme DAICE, les parties prenantes (notamment les populations riveraines, les bénéficiaires, les autorités locales) seront associées à travers des campagnes de sensibilisation et d'information organisées par le programme. Ces parties prenantes feront partie de comités locaux de suivi à qui le programme DAICE devra faire périodiquement :

- une restitution de l'état d'avancement des activités du Programme ;
- une présentation de l'état de mise en œuvre du P3P ;
- une présentation des difficultés rencontrées ainsi que les pistes de résolutions et d'amélioration avec les parties prenantes ;
- des échanges avec les parties prenantes sur leurs préoccupations et attentes ;
- une présentation sur les perspectives d'amélioration avec les parties prenantes.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre de formations réalisées pour les Parties prenantes ;
- nombre de publications couvrant le Programme dans les médias ;
- % de personnes (par sexe) formées sur le MGP ;
- % de personnes (par sexe) sensibilisées sur le MGP, y compris sa composante EAS / HS, par rapport au nombre de parties prenantes ;
- % de femmes et de jeunes formés sur le MGP, y compris sa composante EAS / HS ;
- nombre de femmes et de jeunes ayant introduit des réclamations auprès des structures chargées des plaintes ;
- nombre de séances de médiation tenues dans chacune des instances du MGP ;
- nombre de solutions (décisions rendues) à la satisfaction des parties prenantes objets de PV;
- nombre de solutions mises en œuvre.

### ❖ Budget de mise en œuvre du P3P.

Le budget de la mise en œuvre du P3P a été évalué à 53 050 000 soit 91 767 US Dollars et se répartie comme suit :

N°	Article	Unités	Coût unitaire		Total		Source de financement
			F CFA	US\$	FCFA	US\$	
1	Consultation continue/Information/communication aux bénéficiaires						

	Consultation continue des acteurs	-FF	10 000 000	16 892	10 000 000	16 892	Budget UGP
	Gestion des plaintes	PM	Sans objet	Sans objet	Inclus dans le budget du MGP		
	Actualiser le plan global de communication pour intégrer un budget				Fonctionnement de l'UGP		budget UGP et/ou EMO
	Tenue de séance de communication (radios etc.) avec les communautés (évaluation de la satisfaction)	5	750 000	1266	3 750 000	6330	budget UGP et/ou EMO
	Tenue des séances de communication avec les personnes affectées et les parties prenantes	FF	5 000 000	8 929	5 000 000	8 929	budget UGP et/ou EMO
<b>2</b>	<b>Plan de participation (activités)</b>						
	Divulgation du P3P (canaux de communication)	FF	5 000 000	8 929	5 000 000	8 929	budget UGP et/ou EMO
	Renforcement des capacités (information, sensibilisation, mission de suivi du P3P, de recueil des feedbacks et d'évaluation de la satisfaction)	FF	10 000 000	17 858	10 000 00	17 858	budget UGP et/ou EMO
	Prise en compte des préoccupations des parties prenantes y compris celles des personnes handicapées et des autres en situation de vulnérabilité	FF	20 000 000	33 784	20 000 000	33 784	Budget UGP
<b>3</b>	<b>Suivi et évaluation</b>						
	Préparation de rapport périodique de suivi de la mise en œuvre du P3P	FF	-	-	-	-	budget UGP et/ou EMO
	Publication des rapports de suivi du P3P	FF	500 000	893	500 000	893	budget UGP et/ou EMO
	<b>Total</b>				<b>53 050 000</b>	<b>91 767</b>	

## **Executive summary**

### **❖ Summary description of the program and its area of influence**

The Diversification, Industrial Acceleration, Competitiveness and Employment (DAICE) Program is a Results-Based Financing (FAR) aimed at strengthening the Ivorian Government's efforts to promote economic diversification, green transition and industrial development.

The specific objectives are to:

- Support reforms and investments in public goods needed to develop the private sector;
- De-risk the financing of SMEs and innovative start-ups, promote the green transition in the industrial sector;
- Supporting the competitiveness of businesses and their exports and creating jobs.

The DAICE program supports the structural transformation of the Ivorian economy by supporting the achievement of strategic orientations and interventions in favour of economic diversification and industrialization, as enshrined in the 2021-2025 NDP and in the actions of its matrix of priority actions, particularly those of pillars 1 and 3. More specifically, it intends to support the establishment of priority industrial clusters through support for reforms and investments in public goods and services necessary for the development and structuring of the private sector, to de-risk the financing of SMEs and innovative start-ups by improving access to financing for these actors, and by promoting the increase of private investment through support for actions and mechanisms to promote industrial opportunities. The Programme aims to contribute to the emergence of new sectors, support the competitiveness of companies and their exports, promote the green transition in the industrial sector and create jobs.

The potential area of influence of the Programme is the Ivorian national territory with physical activities planned in Abidjan and Yamoussoukro.

### **❖ Key risks and impacts of the DAICE program.**

The potential environmental risks and effects of the Program are moderate. The Program has been classified as a Category 2 under the Bank's Integrated Safeguards System (ISS). The planned physical activities for sub-component 3.2, "Industrial infrastructure upgrades," are anticipated to create several key risks and impacts.

- Risks of accidents during activities;
- Risks of GBV/SE/SI;
- Risks to the health and safety of employees and the local population;

- Risks of water and air pollution through dust emissions: the sources of emissions will be earthworks;
- Noise emission from construction machinery;
- Generation of various solid waste throughout the duration of the project (certain demolition products and waste). All this waste can be a source of soil and runoff water pollution;
- Increased local demand for water resources for construction;
- Changes to the landscape may occur during the excavation for new building foundations and throughout the extraction of construction materials such as sand and gravel;
- Land clearing can directly reduce biodiversity by destroying local herbaceous and plant species, including crops and habitats.

#### **❖ Legal and institutional framework of the P3P**

The requirements of the Ivorian legislation on public information and consultation are established by the following texts:

- Law 2023-900 of 23 November 2023 on the Environmental Code. These requirements are included in the chapter on fundamental rights, in particular: (i) Article 12: every natural or legal person has the right to information on the state of his or her environment; (ii) Article 13: The competent national authority shall take appropriate measures to facilitate access to information and conclusions relating to environmental assessments during the period of the public inquiry, with the exception of information and data that is deemed confidential for reasons of national defence or State security;
- Decree No. 2024-595 of 26 June 2024 which defines the rules and procedures applicable to environmental and social assessments. Article 50 of its Section 3, on environmental and social management framework instruments, provides for the preparation of a Stakeholder Engagement Framework (SMF) which aims, among other things, to set out the modalities for stakeholder engagement throughout the life cycle of the policy, plan and/or programme.
- The institutional framework of the P3P considers: The Ministry of Trade and Industry (MCI) is the project manager of the Programme. The Program's activities are based on the capacity of the Program Management Unit (PMU) to coordinate and ensure operational monitoring with a view to achieving the expected results, through a rigorous mastery of management tools. The PMU therefore coordinates and supervises the activities of Partner Structures such as the Directorate General of Industry (DGIn), the Agency for the Development and Competitiveness of Industries (ADCI), the Investment

Promotion Center in Côte d'Ivoire (CEPICI), the National Steering Committee for Public-Private Partnerships (CNP-PPP) and Implementing Entities (EMO) such as Côte d'Ivoire SME (CI-PME), the Société de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (SGPME), the National Investment Bank (BNI), the Société de Gestion et de Développement des Infrastructures des Infrastructures Industrielles (SOGEDI).

- The Ministry of the Environment, Sustainable Development and Ecological Transition through the National Environment Agency (ANDE) whose mission is, among other things, to ensure that environmental concerns are considered in development projects and programs.

The AfDB's requirements for stakeholder participation are reflected in SO10, the objectives of which are to:

- Establish a systematic approach to stakeholder engagement that will help Borrowers identify them and establish and maintain a constructive relationship and channels of communication with them, in particular parties affected by the project;
  - assess the level of stakeholder interest and support for the project and allow their views to be considered in the project design and environmental and social performance;
  - promote and provide means for effective, safe and inclusive participation of parties affected by the project, including women's perspectives in an equitable manner, and people in vulnerable situations, without retaliation, throughout the project lifecycle on issues that could potentially affect them;
  - improve the benefits of the project and mitigate damage to local communities;
- ❖ **Identification, analysis, evaluation of the level of stakeholder involvement in the three relevant phases of the project (preparation, implementation, completion)**

The identified stakeholders of the DAICE program are the following:

- The affected parties;
- Interested stakeholders;
- People in vulnerable situations;
- Program staff.

Stakeholder analysis indicates that some stakeholders participated early in program preparation. These include stakeholders under the administration with an acceptable level of involvement in the preparation and implementation phase of the programme. Other stakeholders, including potential affected parties and people in vulnerable situations, were involved late in the implementation of the programme. With the preparation of this P3P, stakeholder involvement and consultation have been strengthened and improved for the further implementation of the

programme and its completion.

❖ **Summary of public consultations (Perception of PPs regarding the Programme, major stakeholder concerns, and recommendations)**

During the development of this Stakeholder Participation (P3P) Plan, consultations took place with a range of stakeholders. During these consultations, the DAICE program was presented in detail to the participants, including its objectives, its various components, as well as the possible negative impacts and planned mitigation measures. Consultations were held with communities in Zambakro on 14 July 2025 and in Akpéssékro on 17 July 2025, providing an opportunity for local populations, including people in vulnerable situations, to express themselves and actively contribute to the preparation of the P3P. Other sessions were conducted in Grand Bassam on July 18, 2025, as well as in Abidjan on August 6, 11 and 12, 2025. These meetings made it possible to gather the opinions, concerns and expectations of the various groups concerned, thus strengthening the participatory approach in the preparation of the P3P.

During the consultations, several expectations, concerns and recommendations were expressed by stakeholders regarding the implementation of the programme. The key points identified are as follows:

- Strengthen communication to ensure increased stakeholder participation;
- Involve the various stakeholders more, particularly during the preparation of the Annual Work and Budget Plans (AWPB);
- Involve people in vulnerable situations more ;
- Improve participation in the implementation of the programme to reduce delays that are often considered too long in the procedures;
- Accelerate the provision of the human and material resources necessary for the activities;
- Ensure adequate support for SMEs so that they comply with environmental and social requirements, to avoid their disengagement from the Programme;
- Consider potential compensation in the event of land acquisition, particularly in the Yamoussoukro industrial zone and on other sites concerned;
- Ensure appropriate integration of the local workforce into the activities;
- Anticipate and prevent the risks of gender-based violence (GBV), sexual exploitation and abuse (SEA), as well as sexual harassment (HS) during interventions;
- Monitor and avoid mistreatment of workers by companies;

- Limit the risks of pollution related to waste management during the works;
- Implement measures to reduce traffic accidents associated with the Program's activities;
- Improve the complaint management system to ensure a relevant and timely response to the concerns raised.

**❖ Programme and principles of stakeholder participation by presenting the information dissemination strategy**

The stakeholder participation programme takes into account the principles of: (i) inclusion that allows for the integration of all categories of actors (State, private sector, communities, civil society, local populations, technical partners); (ii) transparency with clear and regular sharing of information on the objectives, costs, impacts and results of the programme; (iii) consultation through a structured and permanent dialogue between the actors; (iv) accountability through the obligation for institutional actors to account for their decisions and actions; (v) sustainability by maintaining a dynamic of participation beyond the project. The information dissemination strategy adopted makes it possible to: (i) ensure equitable access to information for all stakeholders; (ii) facilitate two-way communication (information and feedback) and (iii) promote transparency and accountability of the program. This information dissemination strategy is based on certain tools including: (i) the DAICE web portal for the centralized dissemination of information; (ii) local and communal radio stations to reach rural populations; (iii) social networks to inform young people and economic actors; (iv) quarterly newsletters and public reports distributed in print and digital formats and (v) the Complaint Management Mechanism (PMM).

**❖ MGP Complaint Management Mechanism**

The DAICE program has developed a Complaint Management Mechanism (CMM) that allows for the reception, processing and response to stakeholder concerns in an organized manner. A complaint is defined as the oral or written expression of a grievance, concern, dissatisfaction, claim or reproach addressed to another person concerning a grievance that has or has not caused harm. It is also the act by which a natural or legal person, considering himself or herself to be the victim or wronged of an offence, brings the facts to the attention of a competent body to ensure that they are settled. Procedurally, a complaint is how a person, dissatisfied or a victim of damage, refers the matter to a resolution body (whether judicial, administrative or traditional). The MGP also includes notions such as addressing gender-based violence (GBV), sexual exploitation and abuse (SEA), sexual harassment, accountability and feedback. Complaint management committees are established at the primary, intermediate and central levels to deal with complaints in an efficient and fair manner. Complaint-handling procedures

include filing and registering complaints, acknowledging receipt, triage and processing, verification, proposal for response and action, amicable resolution, and feedback.

Complaints may be lodged orally, in writing, by telephone, official mail or e-mail through various channels that can also be used to collect information within the framework of the P3P. Complaints are then sorted, recorded and filed, and a response is proposed according to their nature. Complaints sensitive to GBV/EAS and HS are handled in a specific way, with a focus on privacy and security. The dissemination of the MGP and key communication messages is done through plenary sessions, village meetings and awareness-raising sessions.

#### ❖ P3P monitoring plan with key indicators

As part of the follow-up to the P3P of the DAICE programme, stakeholders (including local populations, beneficiaries, local authorities) will be involved through awareness and information campaigns organised by the programme. These stakeholders will be part of local monitoring committees to which the DAICE programme will have to make periodic reports:

- a report on the progress of the Programme's activities;
- a presentation of the status of P3P implementation;
- a presentation of the difficulties encountered as well as the avenues for resolution and improvement with the stakeholders;
- exchanges with stakeholders on their concerns and expectations;
- a presentation on the prospects for improvement with stakeholders.

The following indicators will be used to monitor and evaluate the effectiveness of party engagement activities Stakeholders:

- number of trainings carried out for stakeholders;
- number of publications covering the Programme in the media;
- % of people (by sex) trained on the PGM;
- % of people (by sex) sensitized on the MGP, including its SEA/HS component, compared to the number of stakeholders;
- % of women and youth trained on the PGM, including its EAS/HS component;
- number of women and young people who have lodged complaints with the complaints structures;
- number of mediation sessions held in each of the MGP bodies;
- number of solutions (decisions rendered) to the satisfaction of the stakeholders subject to PVs;
- number of solutions implemented.

❖ **P3P implementation budget.**

The budget for the implementation of the P3P was estimated at 53,050,000 or **91,767** US dollars and is distributed as follows:

No .	Article	Units	Unit cost		Total		Source of funding
			F CFA	US\$	FCFA	US\$	
<b>1</b>	<b>Ongoing consultation/information/communication to beneficiaries</b>						
	Ongoing stakeholder consultation	-FF	10 000 000	16 892	10 000 000	16 892	Budget UGP
	Complaint Management	PM	Not applicable	Not applicable	Included in the MGP budget		
	Update the overall communication plan to include a budget				How the PMU works		UGP and/or EMO budget
	Holding communication sessions (radios, etc.) with the communities (satisfaction evaluation)	5	750 000	1266	3 750 000	6330	UGP and/or EMO budget
	Conducting communication sessions with affected individuals and stakeholders	FF	5 000 000	8 929	5 000 000	8 929	UGP and/or EMO budget
<b>2</b>	<b>Participation Plan (Activities)</b>						
	P3P Disclosure (Communication Channels)	FF	5 000 000	8 929	5 000 000	8 929	UGP and/or EMO budget
	Capacity building (information, awareness-raising, P3P follow-up mission, feedback collection and satisfaction evaluation)	FF	10 000 000	17 858	10 000 00	17 858	UGP and/or EMO budget
	Addressing the concerns of stakeholders, including those of persons with disabilities and others in vulnerable situations	FF	20 000 000	33 784	20 000 000	33 784	Budget UGP
<b>3</b>	<b>Monitoring and evaluation</b>						
	Preparation of periodic monitoring report on the implementation of the P3P	FF	-	-	-	-	UGP and/or EMO budget
	Publication of P3P monitoring reports	FF	500 000	893	500 000	893	UGP and/or EMO budget
	<b>Total</b>				<b>53 050 000</b>	<b>91 767</b>	

## **1. Introduction**

Le Programme de Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois (DAICE) s'inscrit en réponse aux chocs multiples qui ont affecté l'économie ivoirienne, dont celui de la pandémie de COVID-19, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de l'instabilité croissante des pays voisins septentrionaux du Sahel, tout en œuvrant pour l'accélération de la transformation structurelle impulsée avec le Plan National de Développement (PND) 2021-2025. En effet, ces crises récentes ont révélé les vulnérabilités du modèle de développement économique et social de la Côte d'Ivoire, à savoir la concentration des activités productives et la dépendance envers l'extérieur pour un grand nombre de produits clés, que la forte croissance de la dernière décennie n'a pas réussi à résorber. La diversification de l'économie, sa montée en gamme et sa capacité à créer des emplois décents et nombreux sont nécessaires pour installer une dynamique durable de croissance inclusive, qui repose sur une industrialisation accélérée et sur une participation accrue du secteur privé. C'est l'ambition que le Gouvernement s'est fixée à travers le PND 2021-2025, qui définit un vaste programme d'interventions prioritaires en faveur de l'industrie et de la promotion du secteur privé. Le PND constitue l'ancrage stratégique du programme DAICE, dont il tire ses trois domaines de résultats : (i) la compétitivité des chaînes de valeur au sein des clusters prioritaires ; (ii) l'accès au financement des PME ; (iii) la promotion des investissements.

En vue d'obtenir la participation et l'engagement effectifs des différentes parties prenantes indispensables à l'atteinte des objectifs du Programme DAICE, il est primordial d'élaborer un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) conformément à la : (i) législation nationale ivoirienne notamment l'article 50 du décret n° 2024-595 du 26 juin 2024 qui exige la préparation d'un cadre de mobilisation des parties prenantes (CMPP), et à la (ii) SO10 de la BAD portant sur l'engagement des parties prenantes et diffusion de l'information. Ce plan vise à établir et maintenir des relations solides, constructives et dynamiques entre le Programme DAICE et les parties concernées, y compris les Personnes Affectées par le Programme (PAP), durant toute la durée du Programme. Ce plan permet de tirer des leçons de l'expérience, du savoir et des préoccupations des parties prenantes, à gérer leurs attentes et à instaurer un climat de confiance.

Le présent document constitue le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du programme DAICE qui s'articule autour des points suivants conformément aux TdR de la mission :

- 1. Introduction**

2. Description du programme ;
3. Description des problèmes/risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes ;
4. Identification et cartographie des parties prenantes ;
5. Analyse du cadre juridique et institutionnel ;
6. Analyse des stratégies, méthodes, approche et outils pour les interactions entre les différentes parties prenantes ;
7. Élaboration de la stratégie de partage des informations ;
8. Programme et principes de participation des parties prenantes ;
9. Planification participative des activités (mesures E&S) qui nécessitent la participation des parties prenantes, résultats attendus et indicateurs ;
10. Processus de résolution des conflits ;
11. Ressources et responsabilités de mise en œuvre du P3P ;
12. Organisation des consultations pour la préparation du P3P ;
13. Budget du P3P;
14. Suivi et production des rapports de mise en œuvre du P3P ;
15. Conclusion.

## **2. Description du programme**

### **2.1. Objectif de développement du programme**

Le Programme de « Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois » (DAICE) vise à renforcer les efforts du Gouvernement en faveur de la diversification économique et du développement industriel. Plus spécifiquement, il entend : (i) soutenir les réformes et les investissements dans les biens publics nécessaires pour développer le secteur privé, (ii) dé-risquer le financement des PME et des start-ups innovantes, (iii) développer de nouveaux secteurs, (iv) soutenir la compétitivité des entreprises et leurs exportations et (v) créer des emplois.

### **2.2. Domaines de résultats et indicateurs de décaissement du programme**

Le Programme est structuré autour des quatre composantes :

- 1) Renforcement de la compétitivité des chaînes de valeur ;
- 2) Amélioration de l'accès au financement des PME ;
- 3) Soutien à la Diversification et à la Promotion des Investissements Privés ;
- 4) Gestion du Programme.

La durée du Programme est de cinq (5) ans s'étalant sur les années de 2024 à 2029.

Les domaines de résultat du Programme, dont le coût est estimé à 178 millions d'Euros sont :

❖ **Domaine de Résultat 1 : Renforcement de la compétitivité des chaînes de valeur dans les clusters industriels prioritaires**

L'objectif de cette composante est de promouvoir le développement d'une sélection de clusters prioritaires du PND, dont les clusters agroalimentaires ; textile ; matériaux de construction et d'ameublement ; fabrication de pièces d'assemblage de véhicules ; et emballages, à travers la mise en œuvre et la coordination d'initiatives de compétitivité pour chaque chaîne de valeur soutenue (plan d'action et dialogue public-privé), et au travers d'investissements dans les biens publics manquants, ainsi que par la formalisation et le renforcement des acteurs productifs. Les plans d'actions viseront à établir des recommandations sur les moyens de renforcer l'accès au marché des intervenants de la filière, et seront fondés sur un dialogue public-privé visant à identifier les défaillances de marché et les investissements nécessaires dans les biens et les services de soutien.

La méthodologie sera sensible au genre, au climat et à la résilience. L'appui à la transformation numérique et verte des entreprises sera dispensé par Côte d'Ivoire PME et son fonds de contrepartie. La formalisation et la mise à niveau des entreprises se nourrira des résultats positifs obtenus par le Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur

Industriel (PARCSI) et capitalisera sur les activités ayant eu un impact probant en matière de promotion des modèles d'affaires et d'appui à la normalisation et la certification.

Enfin, la composante visera à améliorer le renforcement de capacités et l'appropriation technologiques des PME agroindustrielles à travers la mise en place d'un premier Centre d'appui à la compétitivité et au développement industriel (CACDI) dédié aux chaînes de valeur agro-alimentaires au sein de la zone industrielle d'Akoupé-Zuédji (PK24).

- Sous-composante 1.1 : Développement des clusters prioritaires du PND à travers la mise en place d'initiatives de compétitivité encadrées par la Direction générale de l'industrie (DGIn) du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)**

Ces initiatives comprennent le développement de plans d'action pour les secteurs industriels et la conduite de dialogues public-privé dans ce cadre. Les clusters seront liés aux secteurs prioritaires du PND 2021-2025, parmi lesquels l'agro-alimentaire, le textile, les matériaux de construction et d'ameublement ; les emballages ; et la fabrication de pièces d'assemblage de véhicules. La méthodologie préconisée pour l'analyse de ces chaînes de valeur est sensible au genre et au climat. Ces plans d'actions, qui viseront à établir des recommandations sur les moyens de renforcer l'accès au marché des intervenants de la filière, seront fondés sur un processus d'analyse des défaillances de marché et sur des échanges avec le secteur privé. Les dialogues public-privé correspondent à des consultations entre les autorités et les représentants du secteur privé (organisations professionnelles, entreprises, etc.), axées sur l'identification des contraintes et des besoins de réforme. Ils sont un outil essentiel d'approfondissement de la connaissance des marchés et de détermination des mesures d'accompagnement, et contribueront à institutionnaliser la relation de coopération entre le secteur public et le secteur privé. Ils aboutiront sur une feuille de route pour les réformes et refonte des mécanismes de soutien par secteur. Ces exercices contribueront à renforcer les liens entre les réseaux d'acteurs le MCI, ainsi que la connaissance générale des secteurs.

- Sous-composante 1.2 : Appui à la transformation numérique et verte et à l'adoption technologique des entreprises au sein des clusters par un appui au fonds à frais partagés de l'Agence Côte d'Ivoire PME**

Cet appui aura pour effet de favoriser la modernisation des modèles d'affaires et la soutenabilité environnementale du tissu productif, ainsi que la diffusion technologique au sein des segments y ayant difficilement accès, entraînant des gains de productivité et une facilitation de l'accès au marché dans les chaînes de valeur. Le Programme mettra un accent particulier sur les PME

dirigées par des femmes, opérant dans les chaînes de valeur bas-carbone et à fort potentiel pour soutenir une croissance verte.

- **Sous-composante 1.3. Appui à la mise en œuvre de la politique industrielle**

Cette sous composante comprendra un appui à la mise en œuvre de réformes et de projets structurants dans le domaine de l'industrie et de la politique nationale de qualité, la valorisation des déchets industriels, la sécurisation des réserves industrielles dans huit villes ; et le renforcement de capacités.

- **Sous-composante 1.4 : Formalisation et mise à niveau des entreprises à travers un soutien à l'ADCI**

Cet appui à la mise à niveau des entreprises consiste dans la conduite de diagnostics stratégiques des unités bénéficiaires en vue d'identifier leurs besoins d'accompagnement et l'élaboration d'un plan de restructuration ou de mise à niveau. L'assistance technique fournie comprend des études/conseil, des formations, la mise en place de nouveaux outils de gestion, ainsi qu'un accompagnement à la démarche « Qualité » pour les entreprises candidates à la certification.

- **Sous-composante 1.5. Soutien au renforcement des compétences et à l'adoption technologique, à travers la mise en place d'un premier Centre d'appui à la compétitivité et au développement industriel (CACDI) dédié aux chaînes de valeur agro-alimentaires**

Le CACDI constituera un centre technique industriel visant à améliorer la compétitivité et à renforcer l'écosystème technique et technologique des entreprises agroalimentaires en Côte d'Ivoire, à travers le renforcement des capacités (technologie, procédés industriels, hygiène alimentaire, maintenance, etc.) ; les services conseils R&D (développement de produits et de procédés) ; des services d'incubation et de couveuses pour les start-ups agroalimentaires et les TPE en développement ; une veille technologique et commerciale et organiser la mise à disposition d'informations spécifiques au développement de la filière agro-alimentaire. Cette composante intègre la construction des bâtiments du CACDI et des VRD, la fourniture des équipements techniques nécessaires pour son fonctionnement, le recrutement du personnel et d'un expert spécialiste en gestion de centre technique industriel pour l'accompagnement de l'Etat de Côte d'Ivoire pour une période de 3 ans et enfin en sa mise en fonction.

- ❖ **Domaine de Résultat 2 : Amélioration de l'accès au financement pour les MPME**

L'objectif de cette composante est de contribuer à renforcer la participation et la compétitivité des agents économiques, notamment les PME de manière générale et celles dirigées par les femmes en particulier, en appuyant les instruments d'inclusion financière facilitant leur accès

au crédit et au financement de long terme. Cette composante s'appuie sur les réformes en cours au sein de l'écosystème d'appui du Gouvernement (création du Guichet Unique 'GUDE', rationalisation d'entités existantes etc.). Le Programme s'inscrit en synergie avec les activités financées par le Programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires pour une transformation structurelle de l'économie ivoirienne (PACA-CI) approuvé le 24 janvier 2022 par le Conseil d'Administration du Fonds Africain de Développement.

- **Sous-composante 2.1 Prêts des banques et des IMF aux PME garantis par la Société de garantie des crédits aux PME**

Cet instrument de partage des risques et d'accompagnement technique des bénéficiaires permettra de diminuer les coûts de transaction des institutions financières, favorisant l'accès aux circuits formels de financement et de familiariser les institutions financières avec les problématiques spécifiques d'une clientèle généralement négligée. Cet appui, qui sera opérationnalisé à travers deux guichets (individuel et portefeuille) un guichet de garantie individuelle destiné à garantir les projets d'investissement et commerciaux, contribuera au renforcement de la compétitivité des opérateurs industriels bénéficiaires, ainsi que leur performance à l'exportation.

- **Sous-composante 2.2 : Facilité d'investissement à long terme dans les chaînes de valeur industrielles au sein de la BNI**

Cette ligne de crédit sera dédiée au financement de l'exploitation et de l'investissement des entreprises opérant notamment dans les clusters prioritaires du PND 2021-2025. L'instrument sera structuré en trois guichets, visant trois catégories de PME en fonction de leur taille (TPE-PME-ETI).

- ❖ **Domaine de Résultat 3 : Soutien à la Diversification et à la Promotion des Investissements Privés**

Cette composante a pour objectif de promouvoir la mobilisation directe de l'investissement privé en Côte d'Ivoire, avec notamment un appui opérationnel au cadre des PPP, mais également la mise à niveau des infrastructures industrielles (zones industrielles de Yamoussoukro) et des mécanismes de promotion des investissements privés.

- **Sous-composante 3.1 : Développement des PPP à travers un appui à l'opérationnalisation du Comité national de pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) et l'opérationnalisation du fonds de préparation aux PPP**

Cette composante appuiera le renforcement de capacités de l'unité d'appui aux PPP dans son rôle de secrétariat et dans ses fonctions d'accompagnement, notamment de réalisation d'études

de préfaisabilité, de préparation et revue des contrats, ainsi qu'à travers le soutien à la constitution d'un portefeuille initial de projets. Cet appui au CNP-PPP, qui s'intègrera dans le processus de réforme réglementaire et institutionnel en faveur des PPP, permettra de doter le dispositif de l'expertise nécessaire à l'identification, à l'évaluation et à la réalisation rapide des premiers projets, et à la mise en place ultérieure d'un fonds de préparation des PPP. Il permettra également le déploiement d'un système d'information des PPP (SI-PPP) ; la formation et mise à disposition d'un expert des aspects environnementaux et sociaux des PPP; l'élaboration d'un plan stratégique national de développement des PPP; et la certification PPP par APMG

- **Sous-composante 3.2 : Mise à niveau des infrastructures industrielles et de la gestion de la zone industrielle de Yamoussoukro à travers un appui à la SOGEDI**

Cette activité porte sur la viabilisation et l'aménagement (voirie, système d'assainissement et de drainage, adduction d'eau potable, électricité etc.) de 70 hectares de la zone industrielle de Yamoussoukro, destinée à accueillir des opérateurs multisectoriels mais avec une forte orientation sur l'industrie de transformation agro-alimentaire, notamment de noix de cajou.

- **Sous-composante 3.3 : Soutien à la promotion des investissements à travers un appui au CEPICI**

Cette sous-composante entend appuyer le CEPICI dans la mise en place d'une bourse de projet d'investissement en Côte d'Ivoire destinée à faire connaître aux investisseurs nationaux et internationaux les opportunités à fort potentiel à travers une application WEB. L'activité comprend notamment la réalisation d'études de ciblage sectoriel et l'élaboration des fiches de projets et d'études de préfaisabilité.

- **Sous-composante 3.4 : Opérationnalisation et soutien à la capitalisation du Fonds de Développement Industriel**

Cette composante vise à doter l'État de Côte d'Ivoire et le secteur privé opérant dans le secteur industriel d'un outil de financement de la politique industrielle polyvalent, orienté notamment vers le développement des infrastructures industrielles, la promotion de l'innovation et le soutien aux exportations, aux projets collaboratifs et aux biens publics et actifs productifs au sein des clusters/filières. L'étude de faisabilité du fonds a été financée par la Banque dans le cadre du Projet d'amélioration des services aux industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI).

### **2.3. Démarche de réalisation du P3P**

La démarche méthodologique d'élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) intègre les trois phases suivantes : (i) la revue documentaire qui a permis de collecter et

d'analyser un certain nombre de document en lien avec le programme DAICE ; (ii) la collecte de données de terrain à travers les visites de terrains et les différentes consultations réalisées avec les parties prenantes qui ont permis de faire ressortir leurs attentes et préoccupations vis-à-vis du programme ; (iii) le traitement des données et l'élaboration du rapport du P3P.

Cette méthodologie a facilité la prise en compte des aspects suivants :

- Identification et cartographie des parties prenantes ;
- Identification des problématiques et activités qui nécessitent la participation des parties prenantes ;
- Questions E&S prioritaires sur lesquelles s'engager ;
- Planification participative des activités (mesures E&S), nécessitant la participation;
- Processus de résolution des conflits (dans le cadre du MGP) ;
- Dispositions pour une mise en œuvre réussie du P3P (rôles et responsabilités au sein du dispositif institutionnel du programme).

#### **2.4. Cadre institutionnel de mise en œuvre**

La responsabilité générale de la mise en œuvre du programme DAICE incombe au Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) à travers une Unité de Gestion du Programme logée à la Direction de l'Appui au développement et au Suivi de l'Investissement Industriel (DADSII) de la Direction Générale de l'Industrie. L'UGP assure la coordination du Programme avec quatre Entités de Mise en Œuvre (EMO) : CI-PME, la SGPME, la BNI et la SOGEDI, dotées de la responsabilité fiduciaire pour l'exécution des activités. Les structures partenaires (DGIn, CEPICI, CNP-PPP et ADCI) exercent leurs activités avec l'appui fiduciaire de l'UGP. Un Comité de pilotage (Copil) est mis en place par arrêté N°062/CAB/MCI du 21 juin 2024 et assure le pilotage stratégique du Programme. L'UGP coordonne la production de Plans de Travail et Budget Annuel (PTBA) des EMO pour transmission à la BAD après approbation du Comité de pilotage (Copil) et collecte les informations sur l'état de mise en œuvre des mesures avec des points focaux désignés par les structures parties prenantes.

### **3. Description des problèmes/risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes**

Les problèmes et risques E&S prioritaires du Programme DAICE sont fonction de la nature, l'envergure et les caractéristiques des sous-projets d'investissement qui seront soumis par des promoteurs éligibles. Au total, six (06) clusters industriels prioritaires ont été identifiés à savoir : (i) un cluster de l'agro-industrie, avec la transformation industrielle des matières agricoles à destination des marchés régionaux et internationaux ; (ii) un cluster matériaux de construction et d'ameublement ; (iii) un cluster industrie pharmaceutique ; (iv) un cluster textile ; (v) un cluster emballage et ; (vi) un cluster d'assemblage automobile de pièces détachées. Par ailleurs, quelques zones industrielles à aménager ont été identifiées dont notamment les zones industrielles de Yamoussoukro et d'Akoupé-Zeudji (PK24).

#### **3.1. Cluster Agro-industrie : Description des problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes**

La Côte d'Ivoire reste une économie fortement orientée vers les filières agricoles d'exportation (cacao, café, noix de cajou, palmier à huile, caoutchouc, fruits, coton). Le programme DAICE appui le gouvernement ivoirien pour accélérer la montée en puissance d'une agro-industrie locale visant à transformer davantage ces matières premières à destination des marchés régionaux et internationaux.

Les risques problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes pour le cluster portant sur l'agro-industrie, avec la transformation industrielle des matières agricoles à destination des marchés régionaux et internationaux sont décrits dans le tableau 1 ci-après.

**Tableau 1 : Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster**

<b>Composante environnementale</b>	<b>Risques environnementaux identifiés</b>	<b>Conséquences possibles</b>	<b>Mesures sur lesquelles les parties prenantes doivent s'engager</b>
<b>Utilisation de l'eau</b>	- Forte consommation d'eau pour les procédés industriels - Rejets d'eaux usées non traitées	- Épuisement des ressources hydriques - Pollution des rivières et nappes phréatiques	- Mise en place d'un système de recyclage et de traitement des eaux usées - Utilisation de technologies économies en eau - Surveillance de la qualité de l'eau
<b>Utilisation du sol</b>	- Extension des surfaces cultivées pour alimenter les industries - Déforestation et perte de biodiversité	- Dégradation des sols - Érosion et baisse de la fertilité	- Plan d'aménagement du territoire - Promotion de l'agriculture durable et de la rotation culturelle - Reboisement compensatoire
<b>Pollution de l'air</b>	- Émissions de gaz à effet de serre (CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> )	- Contribution au changement	- Installation de filtres et systèmes de dépollution

<b>Composante environnementale</b>	<b>Risques environnementaux identifiés</b>	<b>Conséquences possibles</b>	<b>Mesures sur lesquelles les parties prenantes doivent s'engager</b>
	- Odeurs et poussières industrielles	climatique - Nuisances pour les populations locales	- Utilisation d'énergies renouvelables - Entretien régulier des équipements
<b>Pollution des sols</b>	- Dépôts de déchets solides ou boues industrielles - Fuites d'hydrocarbures ou produits chimiques	- Contamination des sols et nappes - Perte de productivité agricole	- Mise en place de zones de confinement des déchets - Suivi régulier de la qualité des sols - Gestion sécurisée des produits dangereux
<b>Déchets solides et organiques</b>	- Accumulation de sous-produits agricoles (résidus, coques, pulpes) - Déchets plastiques ou métalliques	- Risque de pollution et de prolifération d'insectes - Odeurs et émissions de méthane	- Valorisation par compostage, biogaz ou alimentation animale - Tri et recyclage - Gestion centralisée des déchets du cluster
<b>Consommation énergétique</b>	- Usage intensif d'énergie fossile	- Émissions de CO <sub>2</sub> et coûts énergétiques élevés	- Intégration d'énergies renouvelables (solaire, biomasse) - Optimisation des procédés énergétiques
<b>Impacts sur la biodiversité</b>	- Destruction d'habitats naturels - Pollution affectant la faune et la flore	- Réduction de la diversité biologique	- Création de zones tampons écologiques - Reboisement et corridors écologiques - Suivi écologique régulier
<b>Risques cumulatifs et sociaux</b>	- Concentration d'activités industrielles - Bruit, trafic routier, urbanisation rapide	- Dégradation du cadre de vie local - Conflits d'usage (eau, terre)	- Plan de gestion intégrée du cluster - Consultation et participation des communautés locales - Surveillance environnementale et sociale continue

### **3.2. Cluster matériaux de construction et d'ameublement : Description des problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes**

Ce Cluster regroupe les secteurs de matériaux de construction et d'ameublement. Le secteur des matériaux de construction recouvre l'ensemble des matières d'origine naturelle ou artificielle utilisées dans le bâtiment et les travaux publics (bois, acier, ciment, verre, plastique, éléments de finition comme les carreaux, tuiles, etc.). Le secteur matériaux de construction et ameublement regroupe quant à lui les meubles, les matelas/sommier, les objets de décoration, l'équipement de l'habitat (meubles en bois, métal, plastique, tissus, luminaires, etc.). Le secteur est formalisé mais reste composé d'un nombre important d'entreprises de taille modeste.

Les risques problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes pour le cluster 2 portant sur l'industrie chimique et plasturgique sont décrits dans le tableau 2.

**Tableau 2: Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster**

Catégorie	Sources / Activités concernées	Risques environnementaux et sociaux	Impacts potentiels	Mesures sur lesquelles les parties prenantes doivent s'engager
<b>Extraction de matières premières</b> (sable, gravier, argile, calcaire, bois)	Carrières, sablières, exploitation forestière	- Déforestation et perte d'habitats naturels - Dégradation des sols, érosion - Conflits fonciers avec les communautés	- Baisse de la biodiversité - Diminution des terres agricoles - Conflits sociaux et perte de moyens de subsistance	- Réaliser des EIES/PGES si nécessaire environnementale - Reboisement et réhabilitation des sites après exploitation - Consultation et indemnisation des communautés locales
<b>Pollution de l'air</b>	Cimenteries, briqueteries, scieries, ateliers de découpe et de peinture	- Émissions de poussières et de gaz (CO <sub>2</sub> , NOx) - Mauvaises odeurs, fumées	- Dégradation de la qualité de l'air - Maladies respiratoires (asthme, bronchite) chez les travailleurs et riverains	- Installation de filtres, systèmes de dépoussiérage - Arrosage des pistes, maintenance des machines - Port d'EPI (masques, casques, lunettes)
<b>Pollution de l'eau</b>	Lavage, teinture, nettoyage d'équipements, rejets d'usine	- Déversements d'eaux usées et produits chimiques dans le milieu naturel	- Contamination des nappes et rivières - Risques sanitaires pour les populations riveraines	- Traitement des eaux usées avant rejet - Fosses étanches pour produits chimiques - Interdiction des rejets directs dans les cours d'eau
<b>Pollution des sols et gestion des déchets</b>	Déchets de fabrication (sciures, copeaux, chutes, solvants, emballages)	- Accumulation de déchets solides et liquides - Risques d'incendie, d'intoxication, d'encombrement	- Dégradation du paysage - Risques pour la santé et l'environnement	- Tri et collecte sélective des déchets - Recyclage ou valorisation (bois, métaux, plastiques) - Élimination conforme des déchets dangereux
<b>Bruit et vibrations</b>	Concassage, sciage, polissage, transport	- Exposition prolongée au bruit des machines	- Troubles auditifs, fatigue, stress - Nuisances pour les riverains	- Isolement acoustique, limitation des horaires bruyants - EPI auditifs pour les travailleurs
<b>Consommation de ressources naturelles</b>	Production de matériaux, séchage, cuisson, transport	- Forte utilisation d'eau, d'énergie, de bois, de sable	- Épuisement des ressources naturelles - Émissions de CO <sub>2</sub> et changement climatique	- Optimisation énergétique et recyclage - Utilisation de matériaux locaux durables - Certification environnementale (FSC, ISO 14001)
<b>Santé et sécurité au travail</b>	Toutes les activités	- Exposition à la poussière, au bruit, aux solvants,	- Accidents du travail, maladies professionnelles	- Formation HSE - Port systématique d'EPI

Catégorie	Sources / Activités concernées	Risques environnementaux et sociaux	Impacts potentiels	Mesures sur lesquelles les parties prenantes doivent s'engager
	industrielles et artisanales	machines non sécurisées		- Inspection régulière des équipements et locaux
Conditions de travail et emploi	PME et ateliers informels d'ameublement	- Faible protection sociale - Horaires excessifs - Travail précaire	- Exploitation, perte de droits sociaux	- Formalisation des emplois - Application du Code du Travail - Dialogue social et syndicalisation
Égalité de genre et inclusion	Usines, ateliers, chantiers	- Faible participation féminine - Inégalités salariales	- Discrimination, exclusion économique	- Promotion de l'emploi féminin et formation technique - Politique de diversité et inclusion
Relations communautaires	Carrières, zones industrielles proches des villages	- Nuisances (poussière, bruit, circulation) - Dégradation des routes locales	- Mécontentement, tensions communautaires	- Création de comités de concertation locaux - Compensation des impacts et appui social aux populations
Travail des jeunes et informel	Ateliers de menuiserie et de fabrication artisanale	- Emploi de mineurs ou non formés - Manque de sécurité et formation	- Accidents fréquents, faible productivité	- Formation professionnelle des jeunes - Sensibilisation aux normes de sécurité et droits du travail

### 3.3. Cluster Industrie Pharmaceutique : Description des problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes

Ce cluster industrie pharmaceutique en Côte d'Ivoire offre un fort potentiel de développement qui fera l'objet d'appui dans le cadre du programme DAICE.

Les problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes pour le cluster 3 portant sur l'industrie pharmaceutique sont décrits dans le tableau 3.

Tableau 3: Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster

Catégorie d'impact	Sources / Activités concernées	Risques environnementaux et sociaux	Impacts potentiels	Mesures sur lesquelles les parties prenantes doivent s'engager
Extraction et approvisionnement en produits chimiques	Importation/intrants chimiques, (principes actifs)	- Dépendance aux importations - Risques liés aux substances chimiques (toxiques, solvant)	- Risques de rupture d'approvisionnement - Accidents chimiques, santé des travailleurs	- Sélection rigoureuse des fournisseurs - Certification et traçabilité des intrants
Fabrication industrielle de médicaments	Processus de production, formulation, conditionnement	- Émissions atmosphériques (VOCs, solvants) - Rejets d'eaux usées contenant API ou solvants	- Pollution de l'air, de l'eau et des sols - Contribution à la résistance antimicrobienne	- Traitement des effluents industriels - Systèmes de ventilation et dépoussiérage - Gestion des déchets

Catégorie d'impact	Sources / Activités concernées	Risques environnementaux et sociaux	Impacts potentiels	Mesures sur lesquelles les parties prenantes doivent s'engager
		- Production de déchets solides		conformes aux normes
Consommation de ressources (eau/énergie)	Usage intensif d'eau purifiée, énergie pour stérilisation	- Surconsommation d'eau - Émissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie	- Pression sur les ressources locales - Empreinte carbone élevée	- Optimisation de l'usage d'eau et d'énergie - Recours à des énergies renouvelables
Gestion des déchets, emballages et fin de vie	Médicaments périmés, emballages plastiques/produits chimiques	- Mauvaise élimination - Accumulation de plastiques et déchets chimiques	- Contamination environnementale - Impacts sur la santé publique	- Mise en place de filières de gestion des déchets - Recyclage des emballages, collecte sécurisée des périmés
Santé & sécurité au travail	Exposition des opérateurs, manipulations chimiques, haute stérilité	- Accidents professionnels - Exposition à des substances toxiques	- Maladies professionnelles - Arrêts de production, coûts sociaux	- Formation HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) - EPI systématique - Protocoles de sécurité rigoureux
Qualité, accès et communautés	Production locale faible, importations, distribution	- Risque de contrefaçons - Inégalités d'accès aux médicaments - Impact social en cas de rupture d'approvisionnement	- Problèmes de santé publique - Méfiance des populations - Injustice sociale	- Renforcer la production locale de qualité - Surveiller la chaîne d'approvisionnement - Engagement communautaire
Relations avec les communautés & environnement local	Usines proches des zones habitées, transport de produits chimiques	- Nuisances (bruit, transport, trafic, rejets) - Risque pour les populations riveraines	- Données sociales négatives, risques réputation - Conflits locaux	- Zones tampons, dialogue local - Suivi environnemental et social des sites

### 3.4. Cluster textile : Description des problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes

Le secteur textile couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production du coton jusqu'à la fabrication de vêtements (prêt-à-porter, uniformes, linge de maison, articles artisanaux). Il constitue un levier stratégique d'industrialisation et d'emploi, particulièrement pour les jeunes et les femmes.

Les problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes pour le cluster portant sur le secteur textile centré sur l'industrie vestimentaire sont décrits dans le tableau suivant :

**Tableau 4: Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster**

Catégorie d'impact	Sources / Activités concernées	Risques environnementaux et sociaux	Impacts potentiels	Mesures sur lesquelles les parties prenantes doivent s'engager
Extraction et culture du coton	Production de coton-graine, filature, huilerie cotonnière.	- Usage intensif de pesticides et engrais - Érosion des sols, perte de biodiversité - Conditions de travail parfois difficiles sur les exploitations	- Dégradation de l'environnement agricole - Risques pour la santé des travailleurs agricoles - Pauvreté et instabilité sociale	- Adoption de pratiques agricoles durables - Formation des producteurs - Suivi des conditions de travail
Transformation textile (filature, tissage, confection)	Usines de filature, tissage, découpe, couture de vêtements.	- Forte consommation d'énergie et d'eau - Utilisation de solvants, teintures chimiques - Production de déchets textiles - Conditions de travail modestes, travail informel	- Pollution de l'air, de l'eau et des sols - Risques sanitaires pour les travailleurs - Inégalités sociales, emplois précaires	- Mise à jour des procédés de production (efficacité énergétique) - Traitement des eaux usées et gestion des déchets - Formalisation des emplois et respect des normes de travail
Gestion des déchets et fin de vie des produits	Déchets de coupe, chutes de tissu, vêtements usagés, emballages plastiques	- Accumulation de déchets non biodégradables - Pollution visuelle et risques pour l'environnement - Travail de récupération informelle	- Impact négatif sur l'écosystème urbain - Risques sanitaires pour les récupérateurs - Perte de valeur économique	- Développement de filières de recyclage textile - Encadrement et intégration du secteur informel - Sensibilisation à l'économie circulaire
Santé, sécurité et conditions de travail	Ateliers de confection (grand nombre de PME et artisanat	- Exposition aux poussières, bruit, machines non protégées - Travail des femmes et jeunes souvent en situation de vulnérabilité - Heures longues, faible couverture sociale	- Maladies professionnelles, accidents - Exploitation, inégalité de genre - Tension sociale et turnover élevé	- Formation en santé/sécurité (HSE) - Fourniture d'équipements de protection - Politiques d'inclusion femmes/jeunes et amélioration des conditions de travail
Relations avec les communautés et localisation industrielle	Implantation d'ateliers ou usines proches des quartiers, transport logistique	- Nuisances bruit, circulation, pollutions - Impact sur les riverains - Possibles conflits d'usage	- Dégradation du cadre de vie - Perte de confiance envers les entreprises - Résistance communautaire aux projets	- Dialogue communautaire, mécanismes de plainte - Études d'impact environnemental/social - Mise en place de zones tampons et planification urbaine

### **3.5. Cluster emballage : Description des problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes**

Le secteur de l'emballage (papier/carton, plastique, métal, bois) est un pilier important de l'industrialisation ivoirienne : il accompagne les filières agro-industrielles, de transformation et d'exportation. Le Programme DAICE interviendra également dans ce secteur.

Les problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes pour le cluster portant sur le secteur de l'emballage sont décrits dans le tableau suivant 5.

**Tableau 5 : Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster**

Catégorie	Sources / activités concernées	Risques environnementaux et sociaux	Impacts potentiels	Mesures sur lesquelles les parties prenantes doivent s'engager
Extraction et production des matières premières	Production de papier/carton (bois, fibres), production de plastique (polyéthylène, polypropylène), métal pour boîtes/fûts	- Déforestation ou surexploitation des forêts pour le papier/carton - Extraction de pétrole ou gaz pour plastiques - Consommation énergie élevée - Émissions de GES	- Perte de biodiversité - Épuisement des ressources naturelles - Contribution au changement climatique	- Approvisionnement durable en fibres (certification FSC) - Utilisation de plastiques recyclés - Optimisation énergétique et recours aux renouvelables
Fabrication et transformation	Usines d'emballages plastiques, métalliques, papier/carton	- Émissions atmosphériques (fumées, solvants) - Rejets liquides (eaux de procédé, lessivage) - Déchets industriels (chutes, rebuts) - Conditions de travail potentiellement dangereuses	- Pollution de l'air, de l'eau et des sols - Risques pour la santé des travailleurs - Accidents industriels	- Installation de systèmes de dépollution - Traitement des eaux usées - Tri, valorisation des déchets - Formation HSE et équipements de protection pour le personnel
Utilisation et fin de vie des emballages	Emballages consommateur, suremballages, emballages plastiques jetables, déchets d'emballage	- Accumulation de déchets d'emballages (plastiques, métaux, cartons) - Mauvaise gestion des déchets - Pollution urbaine et environnementale - Travail informel de récupération sans protections	- Pollution visuelle, obstructions de caniveaux, émissions de méthane/CO <sub>2</sub> - Risques sanitaires pour les récupérateurs - Impact négatif sur l'image industrielle	- Mise en œuvre de filières de collecte/valorisation (économie circulaire) - Promotion de l'emballage réutilisable ou recyclable - Formalisation du secteur de la récupération et protection des travailleurs
Ressources et consommation	Eau, énergie, matières premières vierges	- Forte consommation d'eau et d'énergie - Émissions de CO <sub>2</sub> élevées - Pression sur les ressources locales	- Impact climatique - Conflits d'usage des ressources (eau)	- Optimisation des procédés - Installation de dispositifs économies - Recyclage interne des matériaux

Catégorie	Sources / activités concernées	Risques environnementaux et sociaux	Impacts potentiels	Mesures sur lesquelles les parties prenantes doivent s'engager
Santé, sécurité et conditions de travail	Ateliers, usines, transport, manutention	- Exposition à poussières, solvants, bruit, machines non sécurisées - Travail non formalisé dans la chaîne d'emballage ou récupération	- Maladies professionnelles, accidents de travail - Conditions de travail précaires, manque de droits	- Mise en place de politique HSE - EPI et formation régulière - Formalisation des emplois et renforcement des droits sociaux
Relations communautaires et localisation industrielle	Usines proches des zones d'habitation, transport d'emballages, déchets autour des installations	- Nuisances pour les riverains (bruit, trafic, poussières) - Conflits d'usage (déchets, site de collecte)	- Tension sociale, mauvaise réputation - Retard dans les opérations industrielles	- Dialogue communautaire, dispositif de plaintes - Zones tampons industrielles - Reprise/requalification des zones de collecte ou stockage des déchets

### 3.6. Cluster assemblage de pièces détachées automobiles : Description des problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes

Le secteur automobile ivoirien est en phase de développement. Le gouvernement vise à positionner la Côte d'Ivoire comme un hub industriel et logistique de l'assemblage de véhicules et des pièces détachées en Afrique de l'Ouest. Le secteur des pièces détachées présente de nombreuses opportunités d'investissement : assemblage, distribution. Le Programme DAICE apportera son appui à secteur.

Les problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes pour le cluster portant sur l'assemblage automobile de pièces détachées sont décrits dans le tableau 6.

Tableau 6: Problèmes et risques E&S prioritaires du cluster

Catégorie d'impact	Sources/Activités concernées	Risques environnementaux et sociaux	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation et de gestion
Extraction & matériaux	Métaux, plastiques, caoutchouc, composants électroniques importés ou locaux	- Extraction non durable - Importations de composants avec fort impact carbone - Utilisation de substances toxiques (peintures, solvants)	- Dégradation des ressources naturelles - Empreinte environnementale élevée - Risques chimiques pour travailleurs en amont	- Préférence pour composants à faible impact - Certification fournisseurs - Recyclage matières premières

Catégorie d'impact	Sources/Activités concernées	Risques environnementaux et sociaux	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation et de gestion
Assemblage	Usines d'assemblage de pièces (emboutissage, moulage, peinture, usinage)	- Émissions de poussières, fumées, gaz - Rejets d'effluents liquides - Déchets solides et dangereux - Conditions de travail à risque (machines, bruit, produits chimiques)	- Pollution de l'air et de l'eau - Santé/travailleur et riverains - Accidents industriels	- Installation de systèmes de dépollution - Gestion des rejets et déchets - Formation HSE, équipements de protection
Ressources & consommation	Eau, énergie pour assemblage, traitement de surface, peinture	- Forte consommation de ressources - Émissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie fossile	- Pression sur réseaux locaux - Contribution changement climatique	- Utilisation d'énergie renouvelable - Optimisation des procédés - Recyclage eau et chaleur
Fin de vie & recyclage	Véhicules, pièces détachées en fin de vie, emballages, composants usagés	- Accumulation de déchets automobiles et de pièces - Pollution par liquides usés (huiles, liquides de refroidissement) - Travail informel de récupération	- Pollution des sols, nappes - Conditions dangereuses pour récupérateurs informels - Perte de valeur économique	- Mise en place de filières de recyclage - Formalisation récupération - Collecte sécurisée des liquides usés
Santé, sécurité & travail	Ateliers, usines, chaîne d'assemblage, sous-traitants, récupération informelle de pièces	- Exposition à produits chimiques, bruit, machines, poussières - Travail informel ou non protégé dans la chaîne - Inégalités sociales (genre, âge, qualification faible)	- Maladies professionnelles, accidents - Exploitation, manque de droits - Turnover élevé, perte de productivité	- Application stricte normes HSE - Fourniture d'EPI, formations - Inclusion sociale, sensibilisation et protection des travailleurs
Relations communauté & localisation	Usines proches des zones d'habitation, transport de pièces et véhicules, zones de casse ou récupération	- Nuisances (bruit, trafic, poussières) - Conflits d'usage (zones industrielles, déchets) - Impact sur qualité de vie riveraine	- Mécontentement, tensions communautaires - Retard des opérations, mauvaise image - Potentiel d'exclusion	- Création de zones tampons - Dialogue communautaire, mécanismes de plaintes - Plan de gestion locale des déchets et nuisances

D'une manière générale, les principaux objectifs des sous-projets structurels prévus seront :

- le renforcement et la valorisation des chaines de valeurs à fortes potentialités ;
- l'amélioration de la productivité des entreprises ;
- la transformation technologique et numérique ;

- la transition énergétique ;
- l'adoption de technologies vertes ;
- un meilleur financement des entreprises et des projets PPP mieux conçus, en ligne avec les priorités du PND 2021-2025 du Gouvernement.

Cependant, les sous-projets de Construction du Centre d'appui à la Compétitivité et au Développement Industriel du domaine de résultat 2 et celui de l'Aménagement de 70 ha dans la zone industrielle de Yamoussoukro du domaine de résultat 3, comportent certains risques ou impacts négatifs potentiels de nature environnementale et sociale qui nécessitent la participation des parties prenantes. Ces problèmes ou risques environnementaux et sociaux potentiels prioritaires du programme DAICE sont les suivants :

- Émissions de poussières et bruits, génération de divers déchets solides,
- Perte de la biodiversité et modification du relief du sol du fait des fouilles de fondation et zone d'emprunt,
- Risques sur la santé et sécurité des travailleurs et des communautés ;
- Détérioration de la santé et de la sécurité de la communauté et des travailleurs (y compris la transmission de maladies transmissibles ; VIH) ;
- Augmentation des risques de violence basée sur le genre (VBG), y compris les abus sexuels (AS) et le harcèlement sexuel (HS) ;
- Insécurité du public et des travailleurs, ce qui peut entraîner des accidents et dommages ;
- Risques sécuritaires liés aux attaques djihadiste dans le nord du pays.

Les impacts sociaux négatifs du programme DAICE en particulier ceux associés à l'afflux de travailleurs et des engins pourraient causer des problèmes de sécurité, surtout pour les personnes les plus en situation de vulnérabilité (enfants, personnes âgées, femmes). Afin de prévenir les accidents, les incidents violents, notamment la violence basée sur le genre (VBG), l'exploitation, les abus sexuels et le harcèlement sexuel (EAS/HS), ou encore les conflits sociaux, le Programme intégrera des mesures d'atténuation appropriées telles que la mise en place de chemins d'accès alternatifs, une signalisation adaptée, ainsi qu'un code de bonne conduite à destination du personnel contractuel. De plus, un suivi régulier sera assuré par des spécialistes en environnement, social, santé et sécurité, recrutés par les entreprises en charge de l'exécution des travaux pour veiller à la sécurité des chantiers, du personnel et des communautés avoisinantes.

Les risques inhérents à la mise en œuvre du P3P peuvent compromettre l'efficacité de ce dernier. Ci-dessous une cartographie des risques typiques liés à la mise en œuvre du P3P lui-même, avec quelques mesures de mitigation.

**Tableau 7: Synthèse des risques liés à la mise en œuvre même du P3P**

Catégorie de risque	Exemples	Conséquences possibles	Mesures de mitigation
<b>Résistance / opposition</b>	- Résistance des communautés locales - Conflits d'intérêts entre parties prenantes - Groupes marginalisés qui se sentent exclus	- Blocage du dialogue - Tensions sociales - Perte de légitimité du Programme	- Processus inclusif et transparent - Facilitation neutre - Dialogue continu et écoute active
<b>Faible participation</b>	- Manque d'intérêt - Absence des parties prenantes clés - Fatigue participative (trop de consultations)	- Décisions non représentatives - Risque de contestation ultérieure	- Adapter les méthodes (ateliers participatifs, consultations en ligne) - Adapter les horaires et lieux - Offrir des incitations (logistiques, reconnaissance)
<b>Communication &amp; désinformation</b>	- Rumeurs, fake news - Mauvaise interprétation des messages - Acteurs hostiles qui diffusent de la désinformation	- Méfiance - Perte de confiance - Opposition accrue	- Stratégie de communication claire et proactive - Messages simples et multilingues - Suivi des réseaux sociaux et correction rapide des fausses infos
<b>Logistique &amp; organisation</b>	- Faible accessibilité des lieux de consultation - Contraintes de temps - Manque de ressources humaines et financières	- Faible participation - Délais non respectés - Frustration des parties prenantes	- Planification réaliste - Budget dédié - Mobilisation de facilitateurs locaux
<b>Inégalités de participation</b>	- Personnes en situation de vulnérabilité exclues (femmes, jeunes, minorités, ruraux...) - Captation du processus par les élites	- Processus biaisé - Conflits internes	- Outils d'inclusion (traduction, quotas, focus groups spécifiques) - Identification proactive des groupes marginalisés
<b>Facteurs contextuels</b>	- Instabilité politique ou sociale - Changement de réglementation - Crise sanitaire (ex. COVID-19)	- Interruption du processus - Perte de crédibilité	- Scénarios alternatifs - Flexibilité dans la méthodologie (hybride, digital)

Le principal risque associé à la mise en œuvre du P3P réside dans une éventuelle perte de confiance et de légitimité si le processus de participation est jugé incomplet, biaisé ou inefficace. Pour limiter ce risque, il est essentiel d'assurer la transparence, l'inclusion de toutes les parties prenantes et une communication claire.

#### **4. Identification et cartographie des parties prenantes**

L'identification des parties prenantes vise à recenser les organisations et individus susceptibles d'être directement ou indirectement concernés par le Programme, qu'il s'agisse d'un impact positif ou négatif, d'un intérêt ou d'une influence potentielle. Cette démarche permet de définir les canaux appropriés, les thématiques pertinentes ainsi que la procédure adaptée pour structurer les échanges relatifs au Programme.

L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières.

Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leur intérêt par rapport au Programme, leur besoin de participation, leur niveau de vulnérabilité, leurs attentes en termes de participation et leurs priorités.

Les principales parties prenantes du Programme DAICE comprennent :

- Le Ministère du Commerce et de l'Industrie avec notamment l'UGP qui coordonne l'ensemble des activités du programme et la DGIn pour l'ensemble des activités liées aux clusters et à la politique industrielle ;
- L'Agence pour le développement et la compétitivité des industries (ADCI) pour la mise à niveau des entreprises industrielles ;
- La Côte d'Ivoire PME (CI-PME) pour l'appui à la structuration des PME ;
- La Société de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (SGPME) et les institutions financières, dont la Banque National de l'Investissement (BNI), pour le développement des PME à travers des prêts et l'octroi de la garantie ;
- Le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) pour le financement de l'économie à travers les Partenariats Public-Privé ;
- La Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (SOGEDI) pour l'aménagement des zones industrielles ;
- Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) pour la promotion de l'investissement privé ;
- Les communautés bénéficiaires y compris les personnes en situation de vulnérabilité.

Ces parties prenantes peuvent être regroupées sous les quatre catégories suivantes :

- Les parties affectées ;
- Les parties prenantes intéressées ;
- Les personnes en situation de vulnérabilité ;
- Le personnel du Programme.

#### **4.1. Parties affectées**

Les personnes, groupes ou autres entités situés dans les zones d'intervention du Programme, qui sont directement concernés de manière effective ou potentielle, positive ou négative par le Programme, ou identifiés comme étant les plus susceptibles d'en être affectés, doivent être systématiquement impliqués dans l'identification et l'évaluation des impacts, ainsi que dans la prise de décision relative aux mesures d'atténuation et de gestion.

Cette catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par les effets environnementaux et sociaux du Programme, tels que les pollutions et nuisances, ou encore les effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du Programme DAICE.

Les parties prenantes (directement ou indirectement) affectées suivantes ont été identifiées :

- Les personnes ou groupe de personnes affectées par le programme (PAP), qui possèdent des biens dans l'emprise des activités du programme DAICE, subiront un impact physique ou économique ;
- Les personnes et groupes de personnes dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par le Programme DAICE ;
- Les communautés riveraines aux différents sites qui, durant les travaux et au-delà, seront exposées à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident.

#### **4.2. Parties prenantes intéressées**

Les parties prenantes intéressées comprennent des individus / groupes / entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du programme DAICE mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Programme et / ou qui pourraient affecter le programme et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre.

Elles incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

- Les entités gouvernementales à l'instar du ministère en charge de l'environnement, y compris les services techniques départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement (, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc. ;
- Les collectivités territoriales, les communautés riveraines, et les populations riveraines des zones de travaux qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emplois et de

formation découlant du programme DAICE, et de l'amélioration du cadre de vie dans les zones desservies par le Programme ;

- Les organisations de la société civile (Associations, ONG et OCB) et les chefferies locales qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires du programme DAICE dans la réalisation de ses activités ;
- Les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large ;
- Les Partenaires techniques : le Programme s'attachera également des services de partenaires techniques sur les questions de conseil et d'assistance technique ;
- Et les médias.

#### **4.3. Personnes en situation de vulnérabilité**

Les personnes en situation de vulnérabilité comprennent des Personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Programme DAICE par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au Programme.

L'un des enjeux du P3P du programme DAICE est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le Programme (les personnes ou les groupes de personnes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables.

La mise en œuvre du P3P sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du programme DAICE, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. Les personnes considérées comme étant en situation de vulnérabilité d'après les échanges avec les différentes parties prenantes et en adéquation avec les normes juridiques de Côte d'Ivoire comprennent :

**Tableau 8 : identification des personnes en situation de vulnérabilité dans le cadre du Programme DAICE**

Catégorie	Références
Enfants mineurs	Loi N°2019-572 du 26 juin 2019 relative à la minorité et le code du travail Loi N°2010-272 du 30 septembre 2010

Catégorie	Références
	portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants
Les personnes en situation de handicap	Loi N°98-594 du 10 novembre 1998 portant orientation en faveur des personnes handicapées
Les personnes âgées dépendantes	Identifiées au cours des consultations des parties prenantes

#### **4.4. Personnel du programme DAICE**

L'Unité de Gestion du Programme DAICE (UGP) et les autres entités impliquées directement dans la réalisation des activités du Programme (DGIn, CEPICI, SOGEDI, CI-PME, SGPME, ADCI, BNI, CNP-PPP) auront pour mission d'organiser et de gérer la consultation des parties prenantes, de traiter les réclamations dans le cadre de la mise en œuvre du P3P et de la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes. Pour cela, ils s'appuieront sur d'autres Experts des ONG partenaires si nécessaire. Il est important que le personnel du Programme soit inclus dans les processus de consultation et d'engagement pour mieux communiquer sur :

- Les activités du Programme ;
- Les impacts du Programme ;
- Les dispositions prises pour sécuriser la population ;
- Les politiques et procédures de recrutement des entreprises ;
- Les procédures de santé et de sécurité des travailleurs ;
- Les procédures de recrutement de la main d'œuvre locale.

## **5. Analyse du cadre juridique et institutionnel**

### **5.1. Dispositions réglementaires nationales**

Les exigences de la législation ivoirienne sur l'information et la consultation et la participation publique sont établies par les textes les plus pertinents suivants (liste non exhaustive).

#### **❖ La loi 2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement**

Ces exigences figurent au chapitre des droits fondamentaux :

- Article 12 : toute personne physique ou morale a droit à l'information sur l'état de son environnement ;
- Article 13 : L'autorité nationale compétente prend les mesures appropriées pour faciliter l'accès aux informations et aux conclusions relatives aux évaluations environnementales durant la période de l'enquête publique à l'exception des informations et des données qui sont jugées confidentielles pour des raisons de défense nationale ou de sécurité de l'État ;
- Article 14 : Les associations de protection de l'environnement, les acteurs du domaine de l'environnement, les entreprises et les individus, en particulier, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les enfants et les vieillards ont le droit de participer à la gestion de leur environnement en vue du développement durable. Ils prennent part au processus de décision, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des plans, des projets, des programmes et des politiques ayant une incidence sur leur environnement ;
- Article 15 : Il est mis en place des cadres consultatifs aux fins de recueillir l'opinion et l'apport des personnes visées à l'article précédent ;
- Article 16 : Les projets soumis à l'Étude d'Impact Environnemental et Social donnent lieu à une enquête publique. Cette enquête vise à permettre à la population concernée de prendre connaissance des impacts éventuels du projet sur l'environnement, de recueillir et éventuellement de prendre en compte leurs observations et propositions y relatives
- Conformément aux dispositions du décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, en ses articles 11 alinéa 5 et article 16, les personnes affectées doivent être consultées.

#### **❖ Le décret n° 2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales**

- Section 3 : Les instruments cadres de gestion environnementale et sociale
  - Article 50 : le cadre de mobilisation des parties prenantes (CMPP) vise à :
    - ✓ Fixer les dates et modalités de mobilisation des parties prenantes tout au long du cycle de

- vie de la politique, du plan et/ou du programme ;
- ✓ Déterminer l'éventail des informations à communiquer aux parties touchées par la politique, le plan et le programme et aux autres parties concernées ;
- ✓ Définir les mesures différencierées pour favoriser la participation effective des personnes identifiées comme défavorisées ou en situation de vulnérabilité ;
- ✓ Tenir compte des principaux intérêts et caractéristiques des parties prenantes et des différents niveaux de mobilisation et de consultation.

### **5.2. Exigences du système de sauvegarde intégré (SSI) de la BAD**

Le Système de sauvegarde intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement est la pierre angulaire de la politique de soutien de la Banque à la transformation économique durable des pays africains. Il vise une croissance inclusive et durable dans le respect des règles environnementales et sociales. Le Système de sauvegarde intégré (SSI) révisé en 2023 comprend :

- La vision du Groupe de la Banque Africaine de Développement sur le développement durable, qui définit l'approche et les aspirations du Groupe de la Banque en matière de durabilité environnementale et sociale ;
- La politique environnementale et sociale du Groupe de la Banque Africaine de Développement, qui définit les engagements et les principales responsabilités et exigences de la Banque dans les projets, les activités et les initiatives qu'elle supporte ;
- Dix sauvegardes environnementales et sociales opérationnelles (SO), accompagnées d'annexes, qui définissent les exigences obligatoires applicables aux projets, activités et initiatives des emprunteurs ;
- Des notes techniques environnementale et sociale (Notes techniques SSI) sont des outils qui offrent des conseils techniques à la Banque et à ses emprunteurs sur des approches méthodologiques spécifiques, les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) et les standards pertinents pour répondre aux exigences des sauvegardes opérationnelles ;
- Dans sa quête pour atteindre son objectif principal d'aider les pays africains à atteindre le développement économique et le progrès social, la Banque reconnaît que le droit à une participation effective à la prise de décision est essentiel pour le développement de sociétés inclusives et justes. Elle consacre ainsi une sauvegarde environnementale et sociale opérationnelle à la « Participation des parties prenantes et diffusion d'information », SO 10.

Les objectifs de la SO10 sont les suivants :

- établir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les

- Emprunteurs à les identifier et à établir et maintenir une relation constructive et des canaux de communication avec elles, en particulier les parties affectées par le projet ;
- évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales ;
  - promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les personnes en situation de vulnérabilité, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter ;
  - améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales.

### **5.3. Cadre institutionnel**

Le cadre institutionnel du P3P, prend en compte : Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) qui est le maître d'ouvrage du Programme. Les Activités du Programme reposent sur la capacité de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) à coordonner et assurer le suivi opérationnel en vue de l'atteinte des résultats attendus, notamment à travers une maîtrise rigoureuse des outils de pilotage. L'UGP de ce fait coordonne et supervise les activités des Structures Partenaires comme la direction générale de l'industrie (DGIn), l'Agence pour le développement et la compétitivité des industries (ADCI), le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) et des Entités de Mise en Œuvre (EMO) telles que la Côte d'Ivoire PME (CI-PME), la Société de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (SGPME), la Banque Nationale de l'Investissement (BNI), la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (SOGEDI).

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique à travers l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) qui a pour mission entre autres de garantir la prise en compte (évaluations environnementales et social et suivi-contrôle) des préoccupations environnementales dans les projets et programmes de développement.

## **6. Analyse des stratégies, méthodes, approche et outils pour les interactions entre les différentes parties prenantes**

Les principales parties prenantes institutionnelles du programme DAICE comprennent :

- Le Ministère du Commerce et de l'Industrie avec notamment la DGIn pour l'ensemble des activités liées aux clusters et à la politique industrielle ;
- L'Agence pour le développement et la compétitivité des industries (ADCI) pour la mise à niveau des entreprises industrielles ;
- La Côte d'Ivoire PME (CI-PME) pour l'appui à la structuration des PME ;
- La Société de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (SGPME) et les institutions financières, dont la Banque National de l'Investissement (BNI), pour le développement des PME ;
- Le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) pour le financement de l'économie à travers les Partenariats Public-Privé ;
- La Société de Gestion et de Développement des Infrastructures des infrastructures Industrielles (SOGEDI) pour les infrastructures et zones industrielles ;
- Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) pour la promotion de l'investissement privé.

Ces structures et l'Unité de Gestion du Programme (UGP) DAICE constituent les acteurs institutionnels qui jouent un rôle clé dans la mise en œuvre dudit Programme. Chaque acteur contribue par les informations sur son secteur qui permet ensuite de dimensionner les actions du programme dans ledit secteur et d'être préparé à jouer un rôle actif lors de sa mise en œuvre.

Les autres parties prenantes sont les chefferies traditionnelles des communautés de Yamoussoukro, Zambakro, Akpéssékro, Abidjan, les PAP, les associations des femmes et des jeunes, les communautés, les entreprises bénéficiaires du Programme.

Les méthodes de consultation appropriées de ces parties prenantes pendant la durée du Programme comprennent :

- Des entrevues individuelles ;
- Des ateliers / groupes de discussion ;
- Des distributions de brochures et de bulletins d'information ;
- Des réunions publiques ; et
- Des Journaux / magazines / radio.

De façon globale, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence

d'un acteur particulier augmente. Les engagements de toutes les parties prenantes sont pris en compte afin de mieux répondre aux attentes des acteurs autour du Programme. Dans le cadre de la préparation du P3P, des séances d'information et de consultation des parties prenantes ont été réalisées du 14 juillet au 12 août 2025 à Abidjan, Yamoussoukro, Grand Bassam, Zambakro et Akpéssékro. Celles-ci ont mis un accent particulier sur les composantes du Programme, les impacts potentiels et les mesures d'atténuation, ainsi que la participation des parties prenantes et le mécanisme de gestion des plaintes.

**Tableau 9 : Synthèse de l'analyse des stratégies, méthodes, approches et outils pour les interactions entre les différentes parties prenantes**

Stratégie	Méthodes	Approches	Outils
<p>La stratégie sera basée sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une information et communication adaptées :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les parties prenantes soient informées « en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et pertinente » sur les risques et impacts du programme ;</li> <li>• adapter le langage, le canal et le contenu selon le groupe cible.</li> </ul> </li> <li>- une valorisation de la rétroaction et de l'ajustement           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des retours des parties prenantes (communautés, entreprises) dans la conception, planification et mise en œuvre des activités. Cela permet d'ajuster les activités, de gérer les attentes et d'améliorer l'appropriation ; Gouvernance participative et continue</li> </ul> </li> <li>- L'inclusion des comités locaux à travers par exemple l'établissement de mécanismes tels que les comités de gestion des plaintes (CGP) sur les sites-pilotes . Cela favorise la transparence, la redevabilité et la confiance entre acteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers de consultation : réunions physiques ou hybrides avec groupes d'acteurs (communautés, entreprises, pouvoirs publics) pour collecte d'avis, sensibilisation et co-conception ;</li> <li>- Formations/capacitation : renforcer les capacités des parties prenantes (ex. comités de plaintes) pour qu'elles puissent participer efficacement ;</li> <li>- faire des sondages/entretiens pour collecter les avis des acteurs (entreprises, communautés) pour évaluer leurs attentes, besoins, niveau d'engagement ;</li> <li>- Mettre en place des groupes de travail ou comités multipartites pour réunir les acteurs de structures publiques, privées, communautaires pour pilotage, suivi, feedback ;</li> <li>- Faire un suivi et évaluation participatifs pour impliquer les parties prenantes dans le suivi des résultats, indicateurs, impacts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approches participatives basées           <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une implication des entreprises dans les clusters, interagir avec les chambres de commerce et associations professionnelles, pour aligner les besoins du secteur privé avec le programme ;</li> <li>• implication des collectivités locales, communautés riveraines d'implantation d'infrastructures industrielles ;</li> <li>• combinaison de canaux traditionnels (réunions, ateliers) et numériques (plateformes web, outils interactifs) selon les parties prenantes.</li> </ul> </li> </ul>	

Source : Mission d'élaboration du P3P (Consultant, juillet-août 2025)

## **7. Élaboration de la stratégie de partage des informations**

L'objectif général de la stratégie de partage des informations est d'assurer une communication claire, accessible, continue et inclusive entre l'Unité de Gestion du Programme (UGP-DAICE) et l'ensemble des parties prenantes afin de : (i) favoriser la compréhension des objectifs et activités du programme ; (ii) renforcer la confiance et la transparence dans la mise en œuvre ; (iii) stimuler la participation active des acteurs publics, privés et communautaires ; (iv) réduire les risques de désinformation et de conflit ; et (v) promouvoir la visibilité nationale et internationale du programme.

La stratégie de partage des informations exige que les différents acteurs soient mis à contribution pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du Programme. Les services techniques déconcentrés participent également à la mise en œuvre des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du Programme. Les organisations de la société civile, qu'elles soient locales ou nationales sont mobilisées pour informer, sensibiliser et former les acteurs en particulier les communautés et les PAPs sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux dudit Programme.

Dans ce sens, des réunions publiques, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celles potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du Programme. Ces activités seront sous la responsabilité des spécialistes en charge des aspects environnementaux et sociaux du Programme appuyés par les associations/ONG partenaires sur le terrain si nécessaire.

La stratégie de partage des informations du programme DAICE se base sur : (i) les besoins informationnels des différentes parties prenantes, (ii) les canaux les plus appropriés pour ce partage d'information ainsi que (iii) les axes stratégiques de partage de l'information. Ces éléments sont synthétisés dans les tableaux ci-après.

**Tableau 10 : Axes stratégiques du partage d'information**

Axe	Description	Actions clés
1. Transparence et accessibilité	Mettre les informations à disposition du public de manière claire et ouverte.	Publier les rapports d'activités, appels à projets, et décisions clés sur les canaux officiels (site, réseaux, presse).
2. Communication descendante (information)	Diffuser régulièrement les informations du programme vers les bénéficiaires et partenaires.	Newsletters, réunions d'information, émissions radios, webinaires.
3. Communication ascendante (feedback)	Recueillir les retours, plaintes et suggestions des parties prenantes.	Mécanisme de gestion des plaintes, formulaires en ligne, réunions de consultation.
4. Communication transversale (coordination)	Favoriser le dialogue entre institutions, entreprises et collectivités.	Comités de coordination, ateliers inter-acteurs, plateforme collaborative.
5. Communication de valorisation	Mettre en avant les réalisations, réussites et bonnes pratiques.	Témoignages bénéficiaires, success stories, médias sociaux, vidéos.

**Tableau 11 : Besoins informationnels des parties prenantes et canaux appropriés**

Catégories de parties prenantes	Exemples / Acteurs	Besoins d'information	Canaux appropriés
Institutions publiques nationales	Ministères, UGP, CEPICI, SGPME, CI-PME, BNI, SOGEDI	Rapports de performance, indicateurs, cadre de résultats	Rapports officiels, réunions interinstitutionnelles, courriels, courriers
Collectivités locales	Préfectures, mairies, services techniques	Données sur les activités régionales, retombées locales	Réunions régionales, bulletins d'information, plateforme web
PME / Secteur privé	Entreprises, chambres de commerce, incubateurs	Opportunités, appels à projets, financements, formations	Newsletter, site web DAICE, sessions d'information, SMS, faitières d'entreprises
Communautés locales	Populations riveraines, organisations communautaires	Impacts socioéconomiques et environnementaux, gestion des plaintes	Radios locales, réunions publiques, affiches, ONG relais
Partenaires techniques et financiers	BAD, AGTF, institutions de coopération	Suivi des résultats, audits, rapports d'évaluation	Rapports trimestriels, réunions de pilotage, portail sécurisé
Médias et grand public	Presse nationale, portails web, réseaux sociaux	Informations générales, succès, innovations	Communiqués, conférences de presse, réseaux sociaux
Personnes en situation de vulnérabilité	Femmes, jeunes, personnes à faibles revenus	Accès équitable aux opportunités et aux formations	Ateliers participatifs, radios locales, supports visuels simplifiés

## **8. Programme et principes de participation des parties prenantes**

### **8.1. Question E&S prioritaires sur lesquelles les acteurs doivent s'engager**

Dans le cadre du présent plan de participation des parties prenantes du Programme DAICE, les questions Environnementales et Sociales (E&S) prioritaires sont celles qui ont le plus d'impact sur les communautés, l'environnement, et la conformité légale du Programme. En se référant au rapport d'Évaluation du Système Environnemental et Social de la Côte d'Ivoire d'octobre 2023 élaboré dans le cadre du programme DAICE, ces questions peuvent être synthétisées dans le tableau 12.

**Tableau 12 : Question E&S prioritaires sur lesquelles les acteurs doivent s'engager**

<b>Différentes phases</b>	<b>Activités</b>	<b>Impacts environnementaux négatifs</b>
<b>Construction</b>	Travaux de construction du CACDI : Fouilles, besoin en matériaux (sable, graviers, ciment) ; Terrassement, défrichage ; montage et coulage de béton	<ul style="list-style-type: none"><li>- Émissions de poussières : les sources d'émissions seront principalement les travaux de terrassement ;</li><li>- Émission de bruit par les engins de chantiers ;</li><li>- Génération de divers déchets solides pendant toute la durée du chantier (certains produits de démolition et déchets). Tous ces déchets peuvent être source de pollution du sol et des eaux de ruissellement ;</li><li>- Augmentation de la demande locale de ressource en eau pour la construction ;</li><li>- Modification du relief du sol du fait des fouilles de fondation des nouveaux bâtiments à construire. Et les emprunts de matériaux de construction (sable et graviers) ;</li><li>- Perte de certaines espèces herbacées et floristiques pendant le défrichement, ce qui serait une perte directe et localisée de la biodiversité, y compris des cultures et d'habitats dans les communautés végétales de la zone. Par ailleurs, si le site se trouvant en zone rurale, certaines espèces animales pourraient du fait du bruit, et de la présence humaine, avoir leur habitat détruit et se voir dans l'obligation de migrer causant ainsi une perte au niveau de la diversité de la faune.</li><li>- Destruction de cultures.</li></ul>
<b>Exploitation du CACDI</b>	Usage de l'installation Pour apprentissage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Production de déchets du fait de la présence humaine ;</li><li>- Perturbation de l'ambiance sonore générées par les mouvements de véhicules ;</li><li>- Pollution du sol et des eaux en cas de mauvaise gestion des effluents et des déchets ;</li></ul>

<b>Différentes phases</b>	<b>Activités</b>	<b>Impacts environnementaux négatifs</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de dégradation des bâtiments par inondation (débordement des fosses septiques) dans les zones à fortes précipitation;</li> <li>- Élévation de température dans l'atmosphère de travail dû au changement climatique.</li> </ul>
<b>Aménagement de la ZI de Yamoussoukro</b>	Travaux d'aménagement des VRD et autres réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Émissions de poussières : les sources d'émissions seront principalement les travaux de terrassement ;</li> <li>- Émission de bruit par les engins de chantiers ;</li> <li>- Génération de divers déchets solides pendant toute la durée du chantier (certains produits de démolition et déchets). Tous ces déchets peuvent être source de pollution du sol et des eaux de ruissellement ;</li> <li>- Augmentation de la demande locale de ressource en eau pour la construction ;</li> <li>- Modification du relief du sol du fait des fouilles de fondation des nouveaux bâtiments à construire. Et les emprunts de matériaux de construction (sable et graviers) ;</li> <li>- Perte de certaines espèces herbacées et floristiques pendant le défrichement, ce qui serait une perte directe et localisée de la biodiversité, y compris des cultures et d'habitats dans les communautés végétales de la zone. Par ailleurs, le site se trouve en zone rurale, donc certaines espèces animales pourraient du fait du bruit, et de la présence humaine, avoir leur habitat détruit et se voir dans l'obligation de migrer causant ainsi une perte au niveau de la diversité de la faune.</li> </ul>
<b>Exploitation de la ZI de Yamoussoukro</b>	Exploitation de la zone industrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution du sol et des eaux ;</li> <li>- Nuisances sonores</li> </ul>

Source : Rapport d'Évaluation du Système Environnemental et Social de la Côte d'Ivoire (Octobre, 2023)

## **8.2. Information/communication préalable aux différentes parties prenantes**

Le programme DAICE a fait l'objet d'information, de communication et de consultations des parties prenantes dans le cadre de la préparation de l'ESES en octobre 2023 et du MGP sur la période de mars à juillet 2025. Ainsi, des entretiens et des réunions de travail ont eu lieu avec les représentants des institutions étatiques et non-étatiques impliquées dans le Programme et des principales parties prenantes dont les communautés bénéficiaires, les personnes affectées et personnes en situation de vulnérabilité. Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du P3P, le tableau suivant fait la synthèse des rencontres avec les parties

prenantes en vue de recueillir leurs avis, analyser leur participation et leur influence au sein du Programme et les informer sur le Programme ainsi que la démarche et les objectifs du P3P.

**Tableau 13 : Synthèse des consultations des parties prenantes**

N°	Parties prenantes	Stratégie de consultation	Date de consultation
1	Direction Générale de l'Industrie (DGIn)	Consultation par structure et consultations groupées en présentiel	18 juillet 2025 et le 6 août 2025
2	Côte d'Ivoire PME (CI-PME)		
3	Société de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (SGPME)		
4	Banque National de l'Investissement (BNI),		
5	Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP)		
6	Société de Gestion et de Développement des Infrastructures des infrastructures Industrielles (SOGEDI)		
7	Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)		
8	Agence pour le développement et la compétitivité des industries de Côte d'Ivoire (ADCI)		
9	Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)	Présentiel	6 août 2025
10	Confédération Générale Entreprise Cote d'Ivoire	Présentiel	11 août 2025
11	Chambre du Commerce et de l'Industrie et	Présentiel	11 août 2025
12	FI-PME	Visio conférence	12 août 2025
13	Communauté du village d'Akpéssékro	Présentiel	17 juillet 2025
14	Préfecture et sous-préfecture de Yamoussoukro	Présentiel	14 juillet 2025
15	La chefferie, les associations et groupements de femmes et de jeunes du village d'Akpéssékro	Présentiel	17 juillet 2025
16	Communauté du village de Zambakro	Présentiel	14 juillet 2025
17	La chefferie, les associations et groupements de femmes et de jeunes du village de Zambakro	Présentiel	18 juillet 2025

### **8.3. Brève description des informations à communiquer**

L'UGP, les EMO et les Structures partenaires vont communiquer les informations suivantes aux différentes parties prenantes :

- Les objectifs du Programme et sa zone d'intervention ;
- Les impacts économiques du Programme ;
- Le calendrier du Programme ;
- Les impacts négatifs sur l'environnement et les mesures de mitigations prévues ;
- Les effets bénéfiques du Programme du point de vue social ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- L'engagement des populations riveraines et les engagements respectifs attendus de chacune des parties prenantes.

#### **8.4. Formats et modes de communication du Programme**

La communication sur le programme DAICE sera axée sur les canaux suivants :

##### **❖ Les assemblées avec les communautés**

Il s'agit en général de consultations publiques formelles au sein de chaque communauté, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un compte rendu ou procès-verbal dûment rédigé et signé. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée à moins d'encourager les participants à faire ressortir leurs préoccupations.

##### **❖ Les focus group**

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, la compensation foncière ou l'assistance aux personnes en situation de vulnérabilité, ou l'emploi des femmes...). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) que la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) que des propositions concrètes sont faites avec les prochaines étapes s'il y a lieu.

##### **❖ Les entretiens individuels**

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les responsables des associations/ONG, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

#### ❖ **Les médias de masse**

Les médias de masse (radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse, des reportages sur le Programme, des campagnes de lancement, des entrevues avec la Coordination, des visites de sites organisées ; etc.

Les modes de communication pourraient intégrer l'utilisation des plateformes numériques (WhatsApp, Facebook, SMS et site web) pour diffuser les informations essentielles, mobiliser les femmes ainsi que les jeunes entrepreneurs et recueillir des feedbacks en ligne. Pour promouvoir efficacement l'équité de genre et l'inclusion, il convient d'intégrer une analyse comparative entre les sexes lors de la conception des messages et du choix des canaux afin de garantir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des groupes marginalisés.

Le gestionnaire des plateformes sera chargé de répondre aux questions et de corriger les rumeurs.

#### ❖ **Les ateliers**

La tenue des ateliers rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le Programme, d'établir un consensus et de favoriser l'engagement des différents acteurs concernés.

#### ❖ **Brochures sur le Programme**

Une brochure simplifiée de présentation du Programme, présentant les informations suivantes :

- Objectifs du Programme et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact des interventions et les principales infrastructures ;
- Les résultats attendus ;
- Les points focaux pour le mécanisme de gestion des plaintes du Programme ;
- Informations de contact.

#### ❖ **Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes**

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront recueillies dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel et courrier physique, de manière interactive par téléphone, ou via les réseaux sociaux. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du Programme sont partagés avec le management du Programme pour une prise en charge rapide.

#### **❖ Visites des sites du Programme**

Les visites sur les sites du Programme consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (Membres des ministères et directions, élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile) à visiter les sites d'intervention du Programme et à communiquer des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation.

#### **❖ Communication de crise**

La communication de crise intègre la gestion des situations d'urgence (accidents, cas de VBG/EAS/HS) au besoin. Elle mobilisera selon le contexte, les porte-paroles autorisées, les messages clés pré-validés, les canaux de diffusion rapides et les procédures d'alerte afin d'éviter les rumeurs et de protéger la crédibilité du programme.

## **9. Planification participative des activités (mesures E&S) qui nécessitent la participation des parties prenantes, résultats attendus et indicateurs**

La planification participative des activités pour les mesures environnementales et sociales (E&S) consiste à impliquer directement les parties prenantes (communautés locales, autorités, ONG, entreprises, etc.) dans le processus de conception, la mise en œuvre et le suivi des actions prévues pour réduire les impacts négatifs ou renforcer les effets positifs d'un projet. Une synthèse de cette planification participative des activités (mesures E&S) nécessitant la participation des parties prenantes ainsi que les résultats attendus et les indicateurs est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 14 : Question E&S prioritaires sur lesquelles les acteurs doivent s'engager**

Phase du projet	Parties prenantes ciblées	Objet de la consultation /du message	Méthodes proposées	Responsabilités	Échéance
Préparation	- Acteurs étatiques (DGIn, CI-PME, SOGEDI, CEPICI, SGPME, BNI  - Autorités locales -Populations, bénéficiaire, -Personnes Affectées, Personnes en de situation vulnérabilité	- Identifier les besoins et priorités des acteurs.  -Garantir l'alignement du programme sur les politiques nationales et locales.  - Évaluer les risques et impacts socio-environnementaux potentiels.  -Définir les mécanismes d'engagement des parties prenantes	- Réunions bilatérales avec ministères, partenaires financiers  -Ateliers de concertation multi-acteurs (secteur privé, collectivités, associations).  -Entretiens et focus groups avec communautés locales et organisations professionnelles.	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Avant le démarrage du projet

Phase du projet	Parties prenantes ciblées	Objet de la consultation /du message	Méthodes proposées	Responsabilités	Échéance
Exécution	- Acteurs étatiques (DGIn, CI-PME, SOGEDI, CEPICI, SGPME, BNI  - Autorités locales  - Populations, bénéficiaire,  - Personnes Affectées, Personnes en situation de vulnérabilité	-Informer régulièrement sur l'avancement du programme et les opportunités (fonds, formations, infrastructures).  - Recueillir les retours, plaintes ou suggestions des bénéficiaires.  - Coordonner les actions entre acteurs publics, privés et communautaires.  - Évaluer la satisfaction des bénéficiaires et la qualité des interactions.  - Vérifier l'atteinte des résultats attendus du P3P  - Identifier les leçons apprises et bonnes pratiques.  -Consolider la transparence et la redevabilité	- Ateliers régionaux d'information et de sensibilisation.  -Réunions de coordination entre UGP-DAICE, partenaires et collectivités.  - Cr éation de Comit s de gestion des plaintes (CGP).  - Utilisation de plateformes numériques et newsletters pour les PME.  - Visites de terrain participatives.  Enquêtes de satisfaction auprès des PME, communautés et partenaires.  - Réunions de revue trimestrielle et annuelle.  - Comit s de pilotage et rapports partagés.  -Consultations participatives d'évaluation à mi-parcours.  - Plateformes de suivi-évaluation interactives.	UGP-DAICE	Pendant la mise en œuvre du programme

<b>Phase du projet</b>	<b>Parties prenantes ciblées</b>	<b>Objet de la consultation /du message</b>	<b>Méthodes proposées</b>	<b>Responsabilités</b>	<b>Échéance</b>
Achèvement	- Acteurs étatiques (DGIn, CI-PME, SOGEDI, CEPICI, SGPME, BNI  - Autorités locales  - Populations, bénéficiaire,  - Personnes Affectées, Personnes en situation de vulnérabilité	Partager les résultats finaux et les impacts du programme.  - Valoriser les réussites et les bonnes pratiques. - Recueillir les suggestions pour la durabilité des actions. - Clôturer le dialogue de manière inclusive et transparente.	- Forums nationaux et régionaux de restitution.  - Ateliers de capitalisation et de partage d'expériences.  - Conférences de presse et diffusion de rapports publics.  - Supports audiovisuels (témoignages, vidéos, infographies).  - Plateforme web d'archivage et de consultation.	UGP-DAICE	Fin du projet

**Tableau 15 : Planification participative des mesures E&S, résultats attendus, indicateurs**

Mesure E&S	Parties prenantes impliquées	Résultats attendus	Phase du projet	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et mise en œuvre des études/instruments E&amp;S ;</li> <li>- Assurer la consultation continue des parties prenantes.</li> <li>- Publier des rapports réguliers sur l'état de mise en œuvre des mesures E&amp;S du Programme.</li> </ul> <p>Formation sur les exigences E&amp;S du Programme</p>	UGP DAICE , EMO et Structures partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études E&amp;S sont préparées et mise en œuvre ;</li> <li>- des consultations continue avec les différentes parties prenantes sont réalisées ;</li> <li>- des rapports réguliers sur l'état de mise en œuvre des mesures E&amp;S du Programme sont publiées</li> <li>- des formation sur les exigences E&amp;S du Programme sont réalisées</li> </ul>	Tout au long du programme DAICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étude E&amp;S préparées et mise en œuvre ;</li> <li>- Nombre de consultations réalisées avec les différentes parties prenantes ;</li> <li>- Nombre de rapports sur l'état de mise en œuvre des mesures E&amp;S du projet publié ;</li> <li>- Nombre sur les exigences E&amp;S du Programme</li> </ul>
<b>Renforcement de la communication et suivi des performances</b> : mise en place d'outils de mesure de l'efficacité des actions de communication (réunions, ateliers, réunions publiques, radios, médias sociaux) et adaptation continue de la stratégie.		Mesurer la portée et l'impact de la communication, identifier les lacunes et ajuster la stratégie ; garantir la compréhension du programme et la transparence ; améliorer l'engagement et la confiance des parties prenantes.		<p>Nombre de réunions/ateliers tenus,</p> <p>taux de participation par catégorie de parties prenantes,</p> <p>taux de satisfaction (questionnaires de sortie),</p> <p>couverture médiatique (nombre d'articles/émissions),</p> <p>engagement numérique (clics, partages, commentaires),</p> <p>perception de la transparence et de l'accessibilité mesurée via des enquêtes</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité légale environnementale et sociale</li> <li>- Protection des ressources naturelles</li> </ul>	Bailleur (BAD)		Tout au long du programme DAICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'activités réalisées conformes aux normes E&amp;S</li> </ul>

Mesure E&S	Parties prenantes impliquées	Résultats attendus	Phase du projet	Indicateurs de suivi
- Respect des droits des communautés	Autorités nationales (ANDE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité légale des activités environnementales et sociales du programme assuré</li> <li>- Protection des ressources naturelles réalisée</li> <li>- Respect des droits des communautés effectif</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étude E&amp;S préparées et mise en œuvre</li> <li>- Absence de conflits avec les communautés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention de la pollution et gestion des déchets</li> <li>- Santé et sécurité au travail</li> <li>- Embauche locale et conditions de travail décentes</li> </ul>	Entreprises contractantes / sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prévention de la pollution et la gestion des déchets est assurée ;</li> <li>- la santé et la sécurité des employés au travail sont effectives ;</li> <li>- l'embauche locale et conditions de travail décentes sont réalisés</li> </ul>	Durant la phase de mise en œuvre du programme DAICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pourcentage de déchets bien géré</li> <li>- Quantité de déchets gérée efficacement ;</li> <li>- Nombre d'accidents /incidents en lien avec la santé et la sécurité;</li> <li>- Nombre d'emplois locaux décents créés</li> <li>- Nombre de conflits en lien avec la création d'emplois locaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux décisions locales</li> <li>- Protection des moyens de subsistance</li> <li>- Préservation du patrimoine culturel ;</li> <li>- Participation au fonctionnement du MGP</li> </ul>	Communautés locales et leaders communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des communautés locales à la prise des décisions locales améliorée ;</li> <li>- moyens de subsistance protégées</li> <li>- patrimoine culturel préservé</li> </ul>	Tout au long du programme DAICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de consultation réalisées avec les communautés pour la prise de décision ;</li> <li>- Nombre de recommandations issues des communautés prises en compte ;</li> <li>- Nombre d'études E&amp;S réalisées et mise en œuvre pour la protection des moyens de subsistance ;</li> </ul>

Mesure E&S	Parties prenantes impliquées	Résultats attendus	Phase du projet	Indicateurs de suivi
				<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'études E&amp;S réalisées et mise en œuvre prenant en compte la protection du patrimoine culturel ;</li> <li>- Nombre de plaintes enregistrés</li> <li>- Nombre de plaintes traités</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection de la biodiversité</li> <li>- Inclusion sociale et genre</li> <li>- Défense des droits humains</li> </ul>	ONG et associations locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité protégée ;</li> <li>- Inclusion sociale et genre assuré ;</li> <li>- Défense des droits humains effective</li> </ul>	Tout au long du programme DAICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'études E&amp;S réalisées et mise en œuvre prenant en compte la protection de la biodiversité ; l'inclusion sociale et la défense des droits humains</li> <li>- Nombre de cas de VBG en lien avec le Programme</li> <li>- Nombre de plaintes sensibles</li> </ul>

Source : Mission d'élaboration du P3P (Consultant, juillet-août 2025)

**Tableau 16 : Plan d'engagement par groupe de parties prenantes (Qui, Quand, Comment, Fréquence)**

Qui ? (Groupe de parties prenantes)	Quand ?	Comment ?	Fréquence
Bailleurs de fonds (BAD)	Préparation, mise en œuvre et clôture du Programme	Réunions d'appui, missions de supervision, rapports d'aides mémoires des missions de supervisions	Mensuel / Trimestriel/semestriel/annuel

<b>Qui ? (Groupe de parties prenantes)</b>	<b>Quand ?</b>	<b>Comment ?</b>	<b>Fréquence</b>
Administration et équipe du programme DAICE (UGP+EMO+ Structures Partenaires)	Tout au long du Programme	Réunions, ateliers, correspondance, plateformes d'échanges, missions	Hebdomadaire / quotidien/
Entreprises / Fournisseurs exécutant les activités du programme DAICE	Précontractuel, période d'exécution des activités	Réunions, Correspondances, mission	Ponctuel
Autorités d'approbation des études E&S du programme DAICE (ANDE)	Tout au long du Programme	-Atelier d'approbation des rapports E&S des activités du programme - Visite inopinée sur les sites des activités - réunions	Ponctuel
Communautés locales, ONG, personnes en situation de vulnérabilités et affectées du programme DAICE	Avant, pendant, après	Atelier ou réunions de consultations, focus-Group, missions	Ponctuel

Source : Mission d'élaboration du P3P (Consultant, juillet-août 2025)

## **10. Processus de résolution des conflits**

Le Programme DAICE conformément aux exigences de la SO 10, dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes formel. Cet instrument qui permet de recevoir, traiter et répondre aux griefs des bénéficiaires / parties prenantes de manière systématisée doit être mis en place et fonctionnel le plus tôt possible pour gérer en temps opportun les préoccupations particulières soulevées par les différentes parties prenantes.

Le mécanisme de gestion des plaintes est proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du Programme, et est accessible et ouvert. Ce dispositif s'appuie sur les systèmes formels ou informels de réclamation déjà en place et capables de répondre aux besoins du Programme, et qui seront complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du Programme dans le but de régler les litiges de manière impartiale.

L'objectif principal consiste à garantir que les préoccupations et plaintes exprimées par l'ensemble des parties prenantes, y compris les communautés et les PAP, soient prises en compte, analysées avec diligence et traitées dans les meilleurs délais. Ce qui permettra de détecter les causes de ces plaintes en vue de prendre des actions correctives et / ou préventives, et d'éviter une aggravation potentielle. Le processus de résolution des conflits devra s'appuyer sur le MGP du programme DAICE validé en aout 2025.

Des comités de gestion des plaintes sont mis en place au niveau primaire, intermédiaire et central pour traiter les plaintes de manière efficace et équitable. Les procédures de traitement des plaintes comprennent le dépôt et l'enregistrement des plaintes, l'accusé de réception, le tri et le traitement, la vérification, la proposition de réponse et l'action, la résolution à l'amiable, et le retour d'information.

Le dépôt des plaintes pourra se faire de manière orale, écrite, par téléphone, courrier officiel ou électronique selon divers canaux qui pourront aussi bien servir pour collecter les informations dans le cadre du P3P. Les plaintes sont ensuite triées, enregistrées et classées, et une réponse est proposée en fonction de leur nature. Les plaintes sensibles aux VBG/EAS et HS sont traitées de manière spécifique, avec un accent sur la confidentialité et la sécurité. La diffusion du MGP et des messages clés de communication se fait à travers des séances plénières, des réunions dans les villages et des sessions de sensibilisation.

## 11. Ressources et responsabilités de mise en œuvre du P3P

Les dispositions pour une mise en œuvre réussie du P3P en termes de rôles et responsabilités au sein du dispositif institutionnel du Programme se présentent comme suit :

**Tableau 17 : Rôles et responsabilités au sein du dispositif institutionnel du programme**

N°	Structure/Personnes de contact	Rôles et responsabilités/Tâches spécifiques
01	Unité de Coordination du Programme DAICE	- Coordonner et superviser la mise en œuvre du P3P ; - Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Programme ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction
02	Les spécialistes en sauvegarde Environnementale et sociale	- Assurer la mise en œuvre du P3P, sous la supervision du Coordonnateur national de l'UGP ;  - Faire le suivi du P3P en collaboration avec le spécialiste en suivi et évaluation ;
03	Le Responsable Administratif et Financier de l'UGP	Confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes
04	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	- S'assurer que les clauses environnementales et sociales liées à l'engagement sont prises en compte  - prendre en charge tous les aspects du programme en lien avec le P3P et les intégrer dans les TdR et les contrats des consultants et des entrepreneurs.
05	Spécialiste en communication	Assurer la mise en œuvre du plan de communication en référence au P3P en collaboration avec les Spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale, Genre et Suivi-évaluation.
06	Spécialiste en suivi et évaluation	Mettre en place une base de données des parties prenantes et des activités de leur engagement à tous les niveaux.  Faire le suivi du P3P
07	Administration (MCI/DGIn, CI-PME , SGPME,CCI, etc.)	- Participer à la mise en œuvre du P3P et du programme - Assister aux réunions et consultations sur le Programme ;

<b>N°</b>	<b>Structure/Personnes de contact</b>	<b>Rôles et responsabilités/Tâches spécifiques</b>
08	Missions de contrôle/Entreprises contractantes / sous-traitants	Mettre en œuvre des mesures E&S
09	Communautés locales et leaders communautaires, PAP et personnes en situation de vulnérabilités	Participer à la mise en œuvre du P3P et du programme : - Participation aux décisions locales - Protection des moyens de subsistance - Préservation du patrimoine culturel
10	ONG et associations locales	- Apporter un appui aux communautés, PAP et Personnes en situation de vulnérabilité ; - Procéder à des Sensibilisations auprès des entreprises sur les mesures de lutte contre les VBG/EAS/HS

Source : Mission d'élaboration du P3P (Consultant, juillet-août 2025)

## **12. Organisation des consultations pour la préparation du P3P**

Dans le cadre de la préparation du présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), un ensemble de consultations a été mis en place afin d’impliquer les différents acteurs concernés. Au cours de ces échanges, le programme DAICE a été présenté de manière détaillée aux participants, incluant ses objectifs, ses différentes composantes, ainsi que les éventuels impacts négatifs et les mesures d’atténuation prévues. Le programme DAICE a fait l’objet de consultations des parties prenantes dans le cadre de la préparation de l'ESES en octobre 2023 et du MGP sur la période de mars à juillet 2025. Ainsi, des entretiens et des réunions de travail ont eu lieu avec les représentants des institutions étatiques et non-étatiques impliquées dans le Programme et des principales parties prenantes dont les communautés bénéficiaires, les personnes affectées et personnes en situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, les objectifs poursuivis et la méthodologie adoptée pour l’élaboration du P3P ont été expliqués aux parties prenantes, permettant ainsi une meilleure compréhension du processus et des enjeux associés. Les consultations ont été organisées avec les communautés à Zambakro le 14 juillet 2025 et à Akpéssékro le 17 juillet 2025, offrant l’opportunité aux populations locales y compris les personnes en situation de vulnérabilités (personnes âgées, veuves/veufs, jeunes, personnes handicapées,) de s’exprimer et de contribuer activement.

En complément, d’autres sessions ont été conduites à Grand Bassam le 18 juillet 2025, ainsi qu’à Abidjan les 6, 11 et 12 août 2025. Ces réunions ont permis de recueillir les avis, préoccupations et attentes des différents groupes concernés, renforçant ainsi la démarche participative dans la préparation du P3P.

**Planche 1: Vue de la consultation des parties prenantes à Abidjan en date du 06 août 2025**



Source : Mission d’élaboration du P3P (Consultant, juillet-août 2025)

**Planche 2 : Vue des consultations des communautés à Zambakro (14/07/2025) et à Akpéssékro (17/07/2025)**



Source : Mission d'élaboration du P3P (Consultant, juillet-août 2025)

Au cours des consultations, plusieurs attentes, préoccupations et recommandations ont été exprimées par les parties prenantes concernant la mise en œuvre du programme. Les points essentiels relevés sont les suivants :

- Renforcer la communication afin de garantir une participation accrue des parties prenantes y compris des personnes handicapées et des autres personnes en situation de vulnérabilité ;
- Impliquer davantage les différents acteurs, notamment lors de la préparation des Plans de Travail et de Budget Annuel (PTBA) ;
- Améliorer la participation à la mise en œuvre du programme pour réduire les délais jugés souvent trop longs dans les procédures ;
- Accélérer la mise à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires aux activités ;
- Assurer un accompagnement adéquat des PME pour qu'elles respectent les exigences environnementales et sociales, afin d'éviter leur désengagement vis-à-vis du Programme ;
- Prendre en compte les indemnisations potentielles en cas d'acquisition de terres, notamment dans la zone industrielle de Yamoussoukro et sur d'autres sites concernés ;

- Veiller à une intégration appropriée de la main-d'œuvre locale dans les activités notamment la prise en compte des personnes handicapées dans la création d'emploi et dans la mise en place d'ouvrages appropriés tels que les rampes d'accès dans la construction des infrastructures industrielles ;
- Anticiper et prévenir les risques de violences basées sur le genre (VBG), d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS) lors des interventions ;
- Surveiller et éviter les mauvais traitements des ouvriers par les entreprises et lutter contre les discriminations à l'embauche contre les personnes handicapées et autres personnes en situation de vulnérabilités ;
- Limiter les risques de pollution liés à la gestion des déchets lors des travaux ;
- Mettre en place des mesures pour réduire les accidents de circulation associés aux activités du programme ;
- Améliorer le dispositif de gestion des plaintes afin d'assurer une réponse pertinente et rapide aux préoccupations soulevées.

**Tableau 18 : Attentes et préoccupations soulevées par les parties prenantes en lien avec les différentes composantes**

<b>Parties prenantes consultées</b>	<b>Dates et lieux de consultations</b>	<b>Attentes et/ou préoccupations soulevées</b>	<b>Réponse du promoteur</b>
UGP-DAICE	18 juillet 2025 à Bassam 06 août 2025 à Abidjan	- Lenteur dans les procédures de recrutement ; - Système de SIGOMAP non maîtrisé par certains soumissionnaires ;	- Plaidoyer pour réduire les délais de Passation des marchés ; - Vulgariser davantage le système SIGOMAP
MCI/DGIn	06 août 2025 à Abidjan	- Mise à disposition effective des ressources allouées aux composantes du Programme concernant la DGIn ; - Transmission à temps à la DGIn de toutes les informations relatives à la mise en œuvre du Programme - Mécanisme de suivi et évaluation fiable orienté vers l'atteinte des objectifs du Programme, avec la possibilité de mener des actions complémentaires pour pérenniser et consolider les acquis.	- Les ressources seront mises à la disposition de la DGIn dans les meilleurs délais ; - Les informations seront partagées avec la DGIn à temps ; - Le Mécanisme de suivi et évaluation sera fiable et permettra de faire des actions complémentaires
SOGEDI	06 août 2025 à Abidjan	- Création de conditions favorables à une mobilisation efficiente des ressources financières, humaines et logistiques, en vue d'assurer une exécution cohérente, efficace et durable du Programme. - Prise en compte des préoccupations des communautés locales ;	- Les conditions favorables seront créées pour la mobilisation des ressources - Les préoccupations légitimes des communautés locales seront prises en compte
CNP-PPP	18 juillet 2025 à Bassam 06 août 2025 à Abidjan	- Retard dans la mise en œuvre du programme dû aux délais souvent longs des procédures ; - Risque d'exclusion de certaines transactions PPP qui ne respectent pas les normes environnementale et sociale (catégorie 2) définies par le programme	- plaidoyers seront faits pour la réduction des délais de passation de marché ; - Sensibilisation des PME sur les exigences E&S du programme

<b>Parties prenantes consultées</b>	<b>Dates et lieux de consultations</b>	<b>Attentes et/ou préoccupations soulevées</b>	<b>Réponse du promoteur</b>
ADCI	06 août 2025 à Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décaissement dans les délais du montant des missions et autres activités réalisées par l'ADCI dans le cadre du programme ;</li> <li>- Mise à disposition de moyens logistiques nécessaires pour la réalisation des missions terrains ;</li> <li>- Assouplissement des conditions d'obtention de financement dans le cadre du programme ;</li> <li>- Permettre le renforcement en ressources humaines (ajout de nouveaux postes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les conditions nécessaires seront créés pour que pour le décaissement à l'endroit de l'ADCI soient réalisés dans les meilleurs délais ;</li> <li>- les moyens logistiques seront mis à disposition de l'ADCI .</li> <li>- Le renforcement des capacités et l'assouplissement des conditions d'obtention de financement seront réalisés si nécessaires.</li> </ul>
CGECI	11 août 2025 à Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la communication sur le programme ;</li> <li>- partager de façon périodique les informations sur l'avancement du Programme ;</li> <li>- Améliorer l'implication des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la communication sera améliorée avec l'élaboration du plan de communication et du P3P ;</li> <li>- l'état d'avancement du programme sera partagé périodiquement avec une meilleure implication des acteurs</li> </ul>
BNI	11 août 2025 à Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Risque que les PME ne répondent pas aux exigences du programme ;</li> <li>- Améliorer la communication sur le Programme ;</li> <li>- partager de façon périodique les informations sur l'avancement du Programme ;</li> <li>- Améliorer l'implication des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et accompagnement des PME sur les exigences E&amp;S du programme ;</li> <li>- l'état d'avancement du programme sera partagé périodiquement avec une meilleure implication des acteurs</li> </ul>

<b>Parties prenantes consultées</b>	<b>Dates et lieux de consultations</b>	<b>Attentes et/ou préoccupations soulevées</b>	<b>Réponse du promoteur</b>
CCI-COTE D'IVOIRE	11 août 2025 à Abidjan	-- Améliorer la communication sur le programme ; - Partager de façon périodique les informations sur l'avancement du Programme ; - Améliorer l'implication des acteurs - Participation au comité de pilotage du Programme ;	- la communication sera améliorée avec l'élaboration du plan de communication et du P3P ; - l'état d'avancement du programme sera partagé périodiquement avec une meilleure implication des acteurs
CI-PME	6 août 2025 à Abidjan	- Prise en charge des études E&S par les PME risque de ne pas les motiver à venir vers le programme DAICE ;	- Sensibilisation et accompagnement des PME sur les exigences E&S du programme ;
ANDE	6 août 2025 à Abidjan	- Respect des normes environnementales et sociales nationales et du bailleur ; - Établir une convention entre le programme et l'ANDE ; - Régularisation des PME devant postuler aux activités du programme	- Les normes environnementales et sociales nationales seront respectées ainsi que celles du bailleur ; - il sera signé une convention avec l'ANDE ; - les PME devant postuler au programme se régulariseront auprès de l'ANDE
CEPICI	18 juillet 2025	- Pouvoir faire rentrer des fonds à la suite de la préparation de guides de création d'entreprises dans plusieurs domaines ; - Améliorer la communication sur le programme ; - partager de façon périodique les informations sur l'avancement du Programme ; - Améliorer l'implication des acteurs	- Sensibilisation et accompagnement des PME sur les exigences E&S du programme ; - l'état d'avancement du programme sera partagé périodiquement avec une meilleure implication des acteurs

<b>Parties prenantes consultées</b>	<b>Dates et lieux de consultations</b>	<b>Attentes et/ou préoccupations soulevées</b>	<b>Réponse du promoteur</b>
Communautés de Zambakro	14 juillet 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnisation de la totalité des terres de la zone industrielle de Yamoussoukro même si le programme DAICE ne concerne qu'une partie du site déjà indemnisée ;</li> <li>- Prise en compte de la main d'œuvre locale y compris le recrutement des personnes handicapées et autres personnes en situation de vulnérabilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les indemnisations nécessaires seront faites dans la zone industrielle si de nouvelles activités sont prévues ;</li> <li>- Il est fortement recommandés aux PME le recrutement de la main d'œuvre locale y compris le recrutement des personnes handicapées et autres personnes en situation de vulnérabilité</li> </ul>
Communauté de Akpésekro	16 juillet 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnisation de la totalité des terres de la zone industrielle de Yamoussoukro même si le programme DAICE ne concerne qu'une partie du site déjà indemnisée ;</li> <li>- Prise en compte de la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Meilleure conditions de travail pour les ouvriers de la zone industrielle ;</li> <li>- Réhabilitation du centre de santé et l'aménagement de la voie d'accès au village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les indemnisations nécessaires seront faites dans la zone industrielle si de nouvelles activités sont prévues ;</li> <li>- Il est fortement recommandés aux PME le recrutement de la main d'œuvre locale y compris le recrutement des personnes handicapées et autres personnes en situation de vulnérabilité</li> </ul>
Sous-préfecture de Yamoussoukro	16 juillet 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>-- Améliorer la communication sur le Programme ;</li> <li>- partager de façon périodique les informations sur l'avancement du Programme ;</li> <li>- Améliorer l'implication des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la communication sera améliorée avec l'élaboration du plan de communication et du P3P ;</li> <li>- l'état d'avancement du programme sera partagé</li> </ul>

<b>Parties prenantes consultées</b>	<b>Dates et lieux de consultations</b>	<b>Attentes et/ou préoccupations soulevées</b>	<b>Réponse du promoteur</b>
			<p>périodiquement avec une meilleure implication des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et accompagnement des PME sur les exigences E&amp;S du programme ;</li> </ul>

Source : Mission d'élaboration du P3P (Consultant, juillet-août 2025)

## **12.1. Commentaires des parties prenantes au cours du processus de participation des parties prenantes et traitement des commentaires**

Tout au long du processus de participation des parties prenantes, des commentaires seront faits par les différents acteurs. Ces commentaires devront être traités et pris en compte dans la mesure du possible par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme. Ainsi, les spécialistes en sauvegarde environnementales et sociales de l'UGP et des EMO ainsi que les points focaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Programme. Les commentaires verbaux et écrits seront recueillis dans un registre ouvert à cet effet au niveau des comités de gestion des plaintes ou alors directement feront l'UGP, et feront l'objet d'examen et de retour aux personnes concernées dans un délai maximum de trois (03) semaines. Les suggestions, les réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire préparé à cet effet. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel, courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP. Les feedbacks compilés par les spécialistes en sauvegarde environnementales et sociales seront partagés avec l'ensemble des parties prenantes, pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre du Programme, et de mieux répondre aux attentes des bénéficiaires. Le cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- la solution retenue ;
- la procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais ;

Par ailleurs, les feedbacks reçus seront partagés avec le Coordonnateur du Programme pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre efficiente du Programme, et de mieux répondre aux attentes des parties prenantes. Tout le processus sera documenté point par point et fera l'objet d'un rapportage bien élaboré.

## **12.2. Consultations à venir**

Conformément aux dispositions de la SO10, le Programme se chargera de la diffusion de l'information pendant toute sa durée de vie, de manière adaptée à la culture locale et accessible à toutes les parties prenantes touchées et les autres parties prenantes concernées y compris les personnes en situation de vulnérabilité et défavorisés, sur l'évolution, la performance

environnementale et sociale, la mise en œuvre des mesures d'atténuation et la gestion des plaintes.

Pendant toute la période de mise en œuvre du Programme et de son suivi et évaluation, toutes les parties prenantes seront informées de l'avancement des activités ainsi que des mises à jour sur la préparation des principaux sous-projets. Les parties prenantes du programme seront tenues informées au fur et à mesure du développement du projet, y compris des rapports sur la performance environnementale et sociale du programme et de la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de gestion des plaintes. Le P3P devra aussi garantir l'intégration des préoccupations des Personnes affectées par le Projet (PAP) et autres Parties Prenantes dans la conception des sous-projets et les instruments E&S. Le programme fera un rapport trimestriellement aux parties prenantes pendant la mise en œuvre du P3P. Ce rapport sera diffusé notamment dans chaque région auprès des autorités préfectorales et sous-préfectorales, conseils régionaux, agence d'exécution. Une version électronique de ce rapport sera publiée sur le site web du programme.

### 13. Budget du P3P

L'UGP DAICE et les EMO devront veiller à la mobilisation des ressources financières ainsi que les moyens techniques nécessaires et suffisants qui seront consacrés exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Dans le cadre de la mise en œuvre du programme DAICE, les ressources humaines responsables de la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), sont les spécialistes en sauvegarde environnementales et sociales, spécialistes genre, spécialistes en communication, les spécialistes en suivi-évaluation et Responsable Administratif et financier. Plusieurs activités seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du P3P. Il s'agit entre autres de réunions, d'ateliers, de consultations publiques périodiques, de renforcement de capacités, de l'édition et de diffusion de rapports. Les coûts des activités de mobilisation des parties prenantes sont pris en compte dans le système de gestion du Programme. Ces coûts se présentent comme suit :

**Tableau 19 : Budget du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)**

N°	Article	Unités	Coût unitaire		Total		Source de financement
			F CFA	US\$	FCFA	US\$	
<b>1</b>	<b>Consultation continue/Information/communication aux bénéficiaires</b>						
	Consultation continue des acteurs	-FF	10 000 000	16 892	10 000 000	16 892	Budget UGP
	Gestion des plaintes	PM	Sans objet	Sans objet	Inclus dans le budget du MGP		
	Actualiser le plan global de communication pour intégrer un budget				Fonctionnement de l'UGP		budget UGP et/ou EMO
	Tenue de séance de communication (radios etc.) avec les communautés (évaluation de la satisfaction)	5	750 000	1266	3 750 000	6330	budget UGP et/ou EMO
	Tenue des séances de communication avec les personnes affectées et les parties prenantes	FF	5 000 000	8 929	5 000 000	8 929	budget UGP et/ou EMO
<b>2</b>	<b>Plan de participation (activités)</b>						
	Divulgation du P3P (canaux de communication)	FF	5 000 000	8 929	5 000 000	8 929	budget UGP et/ou EMO
	Renforcement des capacités (information, sensibilisation, mission de suivi du P3P, de recueil des feedbacks et d'évaluation de la satisfaction)	FF	10 000 000	17 858	10 000 00	17 858	budget UGP et/ou EMO
	Prise en compte des préoccupations des parties	FF	20 000 000	33 784	20 000 000	33 784	Budget UGP

	prenantes y compris celles des personnes handicapées et des autres personnes en situation de vulnérabilité						
<b>3</b>	<b>Suivi et évaluation</b>						
	Préparation de rapport périodique de suivi de la mise en œuvre du P3P	FF	-	-	-	-	budget UGP et/ou EMO
	Publication des rapports de suivi du P3P	FF	500 000	893	500 000	893	budget UGP et/ou EMO
	<b>Total</b>				<b>53 050 000</b>	<b>91 767</b>	

Source : Mission d'élaboration du P3P (Consultant, juillet-août 2025)

## **14. Suivi et production des rapports de mise en œuvre du P3P**

### **14.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi**

L'UGP DAICE garantit la participation des parties prenantes aux activités de suivi du programme ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du programme, les parties prenantes (notamment les populations riveraines, les bénéficiaires, les autorités locales) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du programme, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes environnementale et sociale (P3P, CIES/PAR éventuels) via des campagnes de sensibilisation et d'information et des sessions de consultations organisées par les entreprises prestataires et le Programme. À l'issue de ces démarches, les entreprises et l'Unité de Gestion du Programme (UGP) :

- restitueront l'état d'avancement des activités du Programme ;
- feront l'état de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale y compris la situation de gestion des plaintes ;
- exposeront les difficultés rencontrées et échangeront sur les pistes de résolutions et d'amélioration avec les parties prenantes ;
- échangeront avec les parties prenantes sur les préoccupations et attentes des populations locales ;
- définiront les perspectives d'amélioration avec les parties prenantes.

### **14.2. Rapports aux groupes de parties prenantes**

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux différents acteurs concernés. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés.

Un rapport trimestriel de suivi interne des activités du P3P permettra de présenter une analyse en termes d'efficacité des actions entreprises, d'enseignements à tirer, et d'actions correctives éventuelles de la mise en œuvre du P3P.

**Tableau 20 : Tableau de Suivi et Évaluation du P3P**

<b>Activité de participation</b>	<b>Responsable (Qui)</b>	<b>Fréquence (Quand)</b>	<b>Outils / Méthodes</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>
Actualisation du registre des parties prenantes	UGP DAICE + Chargé S&E Genre/sauvegarde environnementale et sociale	Trimestriel	Registre des parties prenantes (base de données)	Registre actualisé
Organisation de réunions / ateliers de consultation	UGP DAICE / ONG partenaires / Autorités locales	Semestre	Focus group Procès-verbaux, photos Listes de présence,	- Nombre de réunions, - diversité des participants (genre, personnes en situation de vulnérabilité)
Communication d'informations (rapports, affiches, radios locales, réseaux sociaux)	Spécialiste en communication du programme DAICE	Trimestriel	Supports de communication diffusés	- Nombre de canaux utilisés, - Nombre de parties prenantes atteintes
Collecte de feedback des parties prenantes	UGP DAICE + Chargé S&E Genre/Sauvegarde environnementale et social	Continu + revues semestrielles	Boîtes à suggestions, sondages, focus groups	- Nombre de feedback reçu, - Nombre de retours intégrés dans la planification
Gestion des plaintes (MGP)	Chargé du MGP de l'UGP DAICE	Continu (rapportage mensuel)	Registre des plaintes, délais de traitement	Nb. de plaintes reçues/résolues, délai moyen de résolution
Suivi de l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité	Spécialiste Genre/ sauvegarde environnementale et social+ ONG locales	Trimestriel	Listes de participants désagrégées (sexé, âge, vulnérabilité)	Nombre de femmes, de jeunes, de groupes marginalisés dans les consultations
Évaluation de la satisfaction des parties prenantes	UGP DAICE + consultants externes si besoin	Annuel	Audit annuel, Enquêtes de satisfaction, entretiens, focus groups	Nombre de parties prenantes satisfaites, Nombre de suggestions d'amélioration
Revue globale du P3P et ajustements	UGP DAICE + BAD	Audit Annuel	Rapport annuel d'audit E&S	Nombre de recommandations intégrées, ajustements effectués

## **15. Conclusion**

L'identification des parties prenantes et leur implication à toutes les étapes est un des gages de succès du programme DAICE. L'élaboration du P3P du programme DAICE s'est effectuée selon une approche structurée, assurant une consultation régulière et la prise en compte des préoccupations et recommandations de l'ensemble des parties prenantes. Leur participation à chaque phase du Programme a été garantie par la mise en place de mesures spécifiques d'information et de communication. Leur implication à chaque étape du Programme a été garantie par la mise en œuvre d'actions ciblées d'information et de communication. Ce plan fait partie intégrante des documents contractuels dans la mise en œuvre des projets et programmes financés par la BAD, et spécifiquement du Programme DAICE. Il décline les principales actions à mener pour favoriser l'adhésion et l'implication des différentes parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du Programme. La mise en œuvre du P3P nécessitera un budget estimatif de 53 050 000 F CFA soit 91 767 USD.

## Annexe 1 : Termes de Références (TdR)

### I. CONTEXTE DE LA MISSION

La République de Côte d'Ivoire a conclu depuis le 02 avril 2024, un accord de financement pour la mise en œuvre du Programme de Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois (DAICE) avec le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de African Growing Together Fund (AGTF).

L'objectif assigné à ce Programme est le renforcement des efforts du Gouvernement ivoirien en faveur de la diversification économique, de la transition verte et du développement industriel. Plus spécifiquement, il entend soutenir les réformes et les investissements dans les biens publics nécessaires pour développer le secteur privé, dérisquer le financement des PME et des start-ups innovantes, promouvoir la transition verte dans le secteur industriel, soutenir la compétitivité des entreprises et leurs exportations et créer des emplois.

Le Programme DAICE est donc mis en œuvre au bénéfice des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des auto-entrepreneurs, des entrepreneurs et de la population ivoirienne. Il comprend une offre d'assistance technique et financière, notamment aux structures publiques, parapubliques et privées qui appuient les initiatives suivantes : (i) Côte d'Ivoire (CI-PME) et son fonds de contrepartie qui soutiennent les PME en Côte d'Ivoire dans leur adoption de technologies, leur transformation numérique, énergétique et écologique, (ii) l'Agence pour le Développement de la Compétitivité des Industries (ADCI) qui assiste les entreprises dans leur formalisation et renforcement, (iii) le soutien de la Direction Générale de l'Industrie (DGIn) et de la Société de Gestion et de développement des infrastructures Industrielles (SOGEDI) aux investissements publics industriels, y compris le Centre d'Appui à la Compétitivité et au Développement Industriel (CACDI) et la modernisation des infrastructures industrielles ainsi que la gestion des Zones Industrielles de Yamoussoukro (ZIY), (iv) l'appui de la Société de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (SGPME), des banques et les Institutions de Microfinance (IMF) aux instruments favorisant l'inclusion financière des acteurs économiques, notamment les PME et en particulier celles dirigées par des femmes, (v) le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) à travers sa contribution à l'établissement du fonds de préparation des Projets de partenariat public-privé, (vi) le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) à travers la promotion des investissements privés et (vii) l'Agence Côte d'Ivoire Export à travers l'appui aux exportations des entreprises au sein des clusters. Ce programme cible aussi les jeunes et les femmes entrepreneurs dans le secteur industriel.

Au niveau institutionnel, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est chargé de l'implémentation du DAICE, en créant une Unité de Gestion du Programme (UGP) au sein de la Direction de l'Appui au Développement et au Suivi de l'Investissement Industriel (DADSII) de la Direction Générale de l'Industrie. L'UGP DAICE a la responsabilité d'orienter, coordonner et superviser l'ensemble des activités y compris les activités de sauvegarde environnementale et sociale exécutées par les Entités de Mise en Œuvre (EMO) du programme à savoir CI-PME, SG-PME, BNI et SOGEDI conformément aux exigences des accords de financement et à l'Évaluation des Systèmes Environnementaux et Sociaux (ESOS).

Au titre de ces exigences, L'UGP DAICE a l'intention d'utiliser une partie des fonds alloués pour financer le contrat de services de spécialiste ou Consultant tiers pour l'élaboration du Plan d'Engagement Citoyen (PEC) ou Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P).

Les présents Termes de Référence (TdR) ont été élaborés en vue de définir le mandat et le profil du Consultant en vue de la réalisation de l'audit de performance environnementale et sociale.

### II. OBJECTIFS

L'engagement des parties prenantes vise à établir et maintenir des relations solides, constructives et dynamiques entre le Programme DAICE et les parties concernées, y compris les Personnes Affectées par le Programme (PAP), durant toute la durée du Programme. Ce plan permet de tirer des leçons de l'expérience, du savoir et des préoccupations des parties prenantes, à gérer leurs attentes et à instaurer un climat de confiance. Il s'agit spécifiquement de :

- Instaurer une méthode systématique pour engager, communiquer et intégrer les parties prenantes durant tout le processus de Programme, afin de les identifier avec précision et de maintenir un rapport constructif avec elles ;

- Évaluer le niveau d'engagement et de soutien des parties prenantes afin que leurs perspectives soient prises en compte dans la planification des activités et des sous-Projets, ainsi que dans l'évaluation de l'impact environnemental et social du Programme ;
- Encourager une participation active de toutes les parties impliquées dans le Programme en leur fournissant les ressources nécessaires pour y parvenir ;
- Assurer l'information des parties prenantes en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et pertinente sur les risques et impacts sociaux du Programme ;
- Mettre à disposition du Programme les mécanismes et ressources nécessaires pour appréhender et gérer les préoccupations, suggestions, opinions et plaintes des parties prenantes affectées et concernées par le Programme.

### III. CADRE NORMATIF

---

Le PEC sera produit en prenant en compte au minimum :

- Les exigences environnementales et sociales (E&S) contenues dans les accords de financement ;
- La législation, réglementation, normes et procédures ivoiriennes en vigueur ;
- L'esprit des exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD ;
- Les documents environnementaux et sociaux approuvés et/ou publiés du Programme.

### IV. TACHES

---

Le Consultant a pour mission de concevoir le Plan d'Engagement Citoyen, en contribuant au processus d'évaluation et d'approbation du document. À ce titre, il réalise à minima et sur la période concernée les tâches ci-dessous énumérées :

- a. Exposer le contexte juridique et réglementaire (accords internationaux et règles nationales pertinentes pour le Programme, les Sauvegardes opérationnelles de la Banque concernant la consultation des parties prenantes et la diffusion de l'information) ;
- b. Décrire les processus clés <sup>1</sup>qui permettent aux individus ou groupes ayant un intérêt dans le Programme de s'exprimer et d'y contribuer ;
- c. Établir un espace de dialogue tenant compte du genre inclusif avec les parties prenantes concernées et celles potentiellement impactées par le Programme, y compris les individus et groupes vulnérables ;
- d. Concevoir un plan pour l'engagement des parties prenantes et détailler les étapes du processus de consultation ;
- e. Exposer les méthodes et outils assurant la compréhension des informations sur les risques et impacts environnementaux et sociaux du Programme ;
- f. Élaborer une stratégie et un calendrier pour la diffusion d'informations et la consultation des groupes concernés de façon opportune et adaptée aux risques et impacts environnementaux et sociaux du Programme ;
- g. Préciser les conditions de participation effective de toutes les parties prenantes à une consultation appropriée, tout au long de son cycle de vie, en lien aux enjeux susceptibles d'influencer les acteurs, identifier les ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités ;
- h. Délimiter les rôles et responsabilités pour l'exécution du PEC ;
- i. Faire des recommandations pour la mise en place d'un système de prise en compte et de traitement des plaintes formulées par les parties prenantes.

---

1 Ces activités comprennent l'identification des parties prenantes, l'analyse de leurs intérêts et de leur influence, la planification et la mise en œuvre de rencontres de consultation, ainsi que la communication des résultats et la prise en compte des retours dans les décisions finales.

## V. LIVRABLES

---

Les principaux livrables à fournir dans le cadre de cette prestation sont au nombre de trois. Il s'agit de/d' :

- un rapport de démarrage produit deux (2) jours après la réunion de cadrage (qui aura lieu dans les 3 jours suivant la réception de l'ordre de service, explicitant la compréhension des attentes de la mission, la méthodologie d'intervention. Ce compte-rendu intégrera un planning d'intervention et un point des entités et structures à rencontrer ;
- un rapport provisoire rendant compte des conclusions et recommandations du PEC. Par ailleurs, il sera remis à la conclusion de la mission pour les commentaires des parties prenantes ;
- un rapport définitif qui prend en compte les observations et discussions issues de la présentation et l'analyse du rapport provisoire.

Le contractant soumettra l'ensemble des livrables en français (i) en version électronique par courriel et/ou sur clef USB et (ii) en dix (10) exemplaires (format papier). Les versions électroniques sont fournies sur des supports numériques compatibles.

Le canevas minimum indicatif de rapport se présente comme suit :

- Un résumé analytique complet et cohérent est inclus, dans la langue officielle du pays et en anglais ou en français ;
- Une description complète des problèmes/risques E&S prioritaires qui nécessitent la participation des parties prenantes depuis l'identification du Programme jusqu'à son achèvement ;
- Une cartographie complète des parties prenantes, y compris leurs domaines d'influence spécifiques sur le Programme tout au long du cycle de vie et les rôles et responsabilités qu'elles pourraient/devraient jouer pour contribuer à la réussite du Programme pour leur propre bénéfice ;
- Un plan de participation complet, sur les trois phases pertinentes du Programme (préparation, mise en œuvre, achèvement), comprenant les détails tels que :
  - (i) la question E&S prioritaire sur laquelle s'engager ;
  - (ii) une information/communication préalable à la partie prenante cible d'une manière culturellement appropriée et accessible (forums physiques ou numériques, annonce radio ; groupe de discussion, etc.) ;
  - (iii) la planification participative des activités (mesures E&S) qui nécessitent la participation du groupe cible ;
  - (iv) les résultats attendus/ICP de chaque activité ;
  - (v) le processus de résolution des conflits (dans le cadre du MGP) ;
  - (vi) les coûts individuels et globaux estimés ; etc.
- Dispositions pour une mise en œuvre réussie du PEC (rôles et responsabilités au sein du dispositif institutionnel du programme) ;
- Preuve des consultations effectuées lors de la préparation du PEC (lieux, dates, documentation et publications) ;
- Commentaires des parties prenantes au cours du processus de participation des parties prenantes et traitement des commentaires.
- **Budget (voir tableau indicatif ci-dessous)**

*Tableau 1 : budget du PEC*

#	Article	Unités	Coût unitaire	Total	Source de financement

	<b>Information/communication sur le plan aux bénéficiaires</b>		<b>F CFA</b>	<b>US\$</b>	<b>FCFA</b>	<b>US\$</b>	
	<b>Plan de participation (activités)</b>						
	<b>Suivi et évaluation</b>						
<b>X</b>	Total						

## Annexes

- a) Termes de Référence
- b) Liste des personnes rencontrées au cours de la mission
- c) Liste des documents consultés (y compris des sites internet visités).
- d) Fiches de recueil des thématiques de consultation entre les parties prenantes
- e) Modèle de canevas de rapport des consultations entre parties prenantes
- f) PV des consultations
- g) Images/photo des consultations et autres activités
- h) (...).

## VI. DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

---

**La durée totale de la mission sera de 30 jours à partir de l'ordre de service.**

**Tableau 2 : Calendrier indicatif de la mission**

T= jour de l'ordre de service de démarrage

<b>Phase de l'étude</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Chronogramme</b>
Préparation méthodologique	2	T+2
Réunion de cadrage	1	T+3
Transmission et validation du rapport de démarrage	1	T+4
Collecte de données (consultations des parties prenantes)	15	T+19
Rédaction et transmission du rapport provisoire	6	T+25
Transmission du rapport final	5	T+30
<b>Total</b>		<b>30</b>

## VII. QUALIFICATION DU CONSULTANT

---

### VII.1 CRITÈRES DE QUALIFICATION

#### Profil académique

- Être titulaire d'un diplôme minimum de BAC + 5 (master ou équivalent) dans les disciplines environnementales, de la gestion des ressources naturelles, des sciences de la terre, des sciences sociales ou toute autre discipline équivalente.

#### Expérience professionnelle générale

- Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans les domaines de l'évaluation environnementale et sociale ;
- Avoir au moins cinq (5) missions liées à la préparation et/ou à la mise en œuvre des instruments sociaux tels que le Cadre de réinstallation, évaluation sociale, PAR, etc. dans le cadre de Projets ou Programmes financés par les Banques Multilatérales de Développement comme la BAD, la Bm et la BID, etc.

#### Expérience professionnelle spécifique

- Avoir mené à bien au moins trois (3) missions de préparation de Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), PEC ou Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) pour des Projets et Programmes de développement durant les cinq (5) dernières années, financés par des banques multilatérales de développement.

#### Compétences et atouts

- Une bonne connaissance des procédures et standards en matière environnementale et sociale appliqués partenaires techniques et financiers tels que la BAD, la Banque mondiale, ... ;
- Une solide connaissance des textes juridiques nationaux et internationaux en vigueur concernant la sauvegarde environnementale et sociale. Cette expertise est justifiée par la participation à des missions ou par une expérience professionnelle dans la préparation ou la mise en œuvre des Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ou Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) de Plan d'Engagement Citoyen (PEC), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), ... de Projets ou Programmes en Côte d'Ivoire ;
- Une capacité à travailler sous pression et dans des délais ;
- Des capacités rédactionnelles et de communication avérée.

***N.B : Le processus de recrutement garantit l'égalité des chances et les candidatures féminines sont vivement encouragées.***

## VIII. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

---

Toutes les données recueillies par le Consultant durant sa mission sont considérées comme confidentielles. L'UGP possède les droits exclusifs sur toutes les activités effectuées dans le cadre de ce contrat. L'UGP DAICE dispose de la propriété intellectuelle des documents, informations, droits d'auteur, brevets, marques, formations, manuels, données, questionnaires et rapports associés à cette intervention. Le Consultant ne peut divulguer aucune information relative au Programme sans l'autorisation explicite préalable du Coordinateur du DAICE.

## IX. METHODE DE SELECTION

---

Le recrutement du consultant sera effectué par la méthode de **Sélection des Consultants Individuels (SCI)** conformément à l'Ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant code des marchés publics. Les consultants disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la mission seront évalués et comparés et le consultant le plus qualifié et expérimenté sera sélectionné.

## Annexe 2: Matrice d’Influence des parties prenantes du programme DAICE

Catégorie	Degré d’Influence/Intérêt	Stratégie de gestion
<b>Partenaires clés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- BAD ;</li><li>- Ministère de l’Industrie/DGIn</li><li>- UGP DAICE ;</li><li>- EMO et partenaires</li><li>- Autorités locales,</li><li>- leaders communautaires</li></ul>	Forte influence / fort intérêt)	Impliquer dans la gouvernance, organiser des réunions régulières, associer aux décisions
Politiques locaux qui n’ont pas d’intérêt direct mais peuvent bloquer	Forte influence / faible intérêt	Entretenir la relation, leur montrer les bénéfices indirects, éviter l’opposition
<ul style="list-style-type: none"><li>- ONG locales,</li><li>- Associations de jeunes/femmes,</li><li>- Communautés directement affectées.</li><li>- Entreprises ;</li><li>- PME</li></ul>	Faible influence / fort intérêt)	Organiser ateliers participatifs, diffuser des comptes rendus clairs, donner des canaux de feedback
Public large non concerné directement,	Faible influence / faible intérêt	Communication par newsletter, site web, monitoring des changements d’attitude

### Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

*[Signature]*

MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION GENERALE  
DE L'INDUSTRIE



REPUBLIQUE DE COTE  
D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

#### PROGRAMME DIVERSIFICATION, ACCELERATION INDUSTRIELLE, COMPETITIVITE ET EMPLOIS (DAICE)



DAICE  
Diversification, Accélération Industrielle,  
Compétitivité et Emplois

#### Liste des personnes consultées

Date 18/07/2025

Lieu Abidjan

N°	Nom et Prénom	Fonction et structure	Tél et email	Signature
1	KOFFI SEBASTIEN	Point focal / SO CRÉDIT	07 59 85 86 65 Abidjan le 12 juillet 2025	
2	BOUTYENE Roger	IGP DAICE Spécialiste Génie électrique Spécialiste Soutien opérationnel	074 243 2873 roger.boutyene@daice.ci 077 281 0774 roger.boutyene.m.aff@outlook.com	
3	ATTIDOURA Edouard T	Chef de Service Planification et Gestion de la Structuration de Projets / CEPICE	07 59 25 99 92 edouard.attidoura@daice.ci	
4	MENSAH Adjiet Elio Hugues		hugues.mensah@gmail.com	

N°	Nom et Prénom	Fonction et structure	Télé et email	Signature
	ALLA Goffroy	charge de Projet / CNP-IPR	0789 917556 goffroy.alla@enpc-paris.fr	
	HAE ADRIEN	Condamnatur / DACE	0789 04 87 67 faeabriene@jeho.fr	
	KAMAGATE AWA	Enseignante / ADCI	0759 82 46 00 kamagate.awa@enpc.fr	

MINISTÈRE DU COMMERCE



REPUBLIQUE DE COTE  
D'IVOIRE

DIRECTION GENERALE  
DE L'INDUSTRIE

PROGRAMME DIVERSIFICATION, ACCELERATION INDUSTRIELLE, COMPETITIVITE ET EMPLOIS (DAICE)



#### Liste des personnes consultées

Date.....06/08/2025

N°	Nom et Prénom	Fonction et structure	Tél et email	Signature
01	KARADJAN AREAUQ	Consultant P3P DATA & REVENDEURS QUÉBEC	Chargé de Projet / CNP-P3P	070-580194 kouassiycyndy@gmail.com
02	ALLA GAOFFROY	Project manager / Coopérative d'auto-prolégislation	070-580194 kouassiycyndy@gmail.com	070-580194 kouassiynechislam@gmail.com
03	KONE KINOMBA	P3P DATA & REVENDEURS QUÉBEC	070-580194 kouassiynechislam@gmail.com	070-580194 kouassiynechislam@gmail.com
04	KOUASSI CYNILLE CHRISTIAN	MC1 / DEIN	070-580194 kouassiynechislam@gmail.com	070-580194 kouassiynechislam@gmail.com
05	KOUYATE YOUSDOF	EPITE	070-580194 kouassiynechislam@gmail.com	070-580194 kouassiynechislam@gmail.com

N°	Nom et Prénom	Fonction et structure	Tél et email	Signature
06	COURIBALY ABDOURAMANE	OP PME	07 73 816 259 accultiva@orange.fr	
07	Kondé Abdoul Daur	SSS UGP - DAICE	0975 251 14 caurba@gmail.com	
08	DAGBO AISSA GRACE	SPNÉ	07 37 16 83 51	
09	Attoua Nantidé	SSS UGP DAICE	05 06 41 41 63	
10	Kouangt Nguentam Paul	CS CIES ANDÉ point focal dmcé	07 08 35 59 81 kouangt_nguentam@mail.com	
11	AKA CHRISTIAN JENAUD	BNI / Chef de Département	07 08 35 59 81 christian.ak@bni-ci	
12	Loy Chaffou	CGET	07 07 72 13 53 chaffou.ley@orange.ci	
13	Koffi GOU NYAC	CET - CI / chef du dépliant	07 09 00 27 69 mankoffi@cciu.a <i>mankoffi@cciu.a</i>	
14	Don Marie Reine	CCI - CI	07 09 05 64 51 <i>marie_reine@cci.ci</i>	

MINISTERE DU COMMERCE

ET DE L'INDUSTRIE



REPUBLIQUE DE COTE  
D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE  
DE L'INDUSTRIE

PROGRAMME DIVERSIFICATION, ACCELERATION INDUSTRIELLE, COMPETITIVITE ET EMPLOIS (DAICE)



Liste des personnes consultées

Date... AKPESSEKRO

Lieu... 17/07/2025

N°	Nom et Prénom	Fonction et structure	Tél et email	Signature
	<u>WANAN KACOUA JEAN JEROME II</u>	<u>CHEF D'UNITE AKPESSEKRO</u>	<u>0140354369</u>	<u>CAF</u>
	<u>KOUASSI TOUSSAULT LAMBERT</u>	<u>NOTABLE</u>	<u>0101498556</u>	<u>DS</u>
	<u>KOFFI KOUNME EDWARA</u>	<u>NOTABLE</u>	<u>0708621433</u>	<u>Belma</u>
	<u>KOUAKOFF MARCEL</u>	<u>NOTABLE</u>	<u>0103004709</u>	<u>Marc</u>
0	<u>IKARAHON Alassane</u>	<u>Consultant P3P</u>	<u>91522679</u> <u>ikarahanekouamengben</u>	<u>AKP</u>

N°	Nom et Prénom	Fonction et structure	Tél et email	Signature
	KAKOU KOVASSI FELIX	NOTABLE	010110360	
	KOUASSI BAKOU	NOTABLE	0747095359	
	KUI KOUTSOU DOMINIQUE	Conseiller	0102514377	
	KOUADIO YAO MARHIA	Secrétaire	0143544798	
	ATIA KOFFI DANIEL	Secrétaire	0748804080	
	AMANI DUKA JEROME	Conseiller	0544845316	
	KOUASSI FAPHAT KOE	Conseiller	0749114809	
	NGORAN YAO BENJAMIN	Porte - parole du chef	0102596520	
	NGUESSAN AMAN JIMCHIR		0170596522	
	KOMKOU KON LAZARE		0778061472	

N°	Fonction et structure	Tél et email	Signature
YAO MAGNO		09 6990 88 29	X
BROU KOUADIO JACQUES		07 68 19 57 81	X
N'GOMA KANGA JEAN		01 41 88 12 15	X
LOKOU ALLUI		01 71 63 50 50	X
N'DOJI KOUAMÉ		01 - 02 - 81 - 07 - 41	X
KOUASSI KOUAME PIQUE		01 03 89 70 53	X
YAO AAJUWA TACQUELINE	PRESENTE DE DES FEMMES	01 01 81 36 71	X
KOUAME AFFOUE JEANNE		09 48 46 54 68	X
MOHAMED CÉCILE		07 09 76 55 92	X
KOUAME KOUAME NESIR	SECRÉTAIRE	01 01 64 27 81	X

N°	Nom et Prénom	Fonction et structure	Télé et email	Signature
	Yves BONNET ALEXANDRE Yves Loukou AHÉDE, Dohogninno YD	Vice Président de la France 01-43-82-76 Membre Sous. Rupt de Guermat 01-02-015021 07-08-57-54-60	07-08-57-54-60 	

**Annexe 4: Liste des documents consultés**

- Les termes de références de la mission ;
- le rapport d'évaluation du programme (Novembre 2023) ;
- le rapport d'évaluation du système environnemental et social de la côte d'ivoire (Octobre 2023) ;
- Étude d'impact environnemental et social du projet d'aménagement d'une parcelle de 250 ha en zone industrielle de Yamoussoukro rapport final, avril 2023 ;
- Screening de la zone industrielle de 70 hectares sise à Yamoussoukro mars 2023 ;

## **Annexe 5 : Fiches de recueil des thématiques de consultation entre les parties prenantes**

**MINISTÈRE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE**



**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail**

**DIRECTION GENERALE  
DE L'INDUSTRIE**

-----  
-----  
-----

-----

### **PROGRAMME DIVERSIFICATION, ACCELERATION INDUSTRIELLE, COMPETITIVITE ET EMPLOIS (DAICE)**

- Nom et Prénom : .....Fonction : .....
- Contact : ....
- Portée/thématique de l'activité de la structure concernée en lien avec le programme DAICE :

.....  
.....  
.....

- Lien avec le projet (interne, externe, partenaire, bénéficiaire, etc.) :
- Quels bénéfices espérez-vous tirer de ce projet ?.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Préoccupations ou risques que vous percevez par rapport à ce projet ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Avez-vous des attentes particulières concernant votre implication dans ce projet ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- **Selon vous, quel est votre niveau d'influence sur le projet ?**

Très influent(e)

Peu influent(e)

Pas influent(e)

- **Souhaitez-vous être :**

Informé(e) uniquement

Consulté(e) à certaines étapes

Impliqué(e) dans les prises de décision

Acteur/trice opérationnel(le) du projet

- **Quelle est votre préférence en matière de communication ?**

Email

Courriel Réunions physiques

Appels téléphoniques

Plateformes collaboratives (Teams, Slack, etc.)

Autre : \_\_\_\_\_

- **À quelle fréquence souhaitez-vous être informé(e) des avancées ?**

Hebdomadaire

Bimensuel

Mensuel

À chaque étape clé du projet

- **Commentaires / Suggestions**

- Avez-vous des suggestions pour favoriser une participation efficace et inclusive des parties prenantes ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Souhaitez-vous recommander d'autres parties prenantes pertinentes à inclure dans ce projet ?

.....  
.....  
.....  
.....

N°	Thématique	Partie prenante concernée	Position	Attentes	Propositions
1					
2					
3					

## **Annexe 5 : Modèle de canevas de rapport des consultations entre parties prenantes**

## Annexe 6 : PV et Compte de rendu des consultations

MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE



DIRECTION GENERALE  
DE L'INDUSTRIE

REPUBLIQUE DE CÔTE  
D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



### PROGRAMME DIVERSIFICATION, ACCELERATION INDUSTRIELLE, COMPETITIVITE ET EMPLOIS (DAICE)



#### Procès verbal de consultation publique

Lieu AKPESSE KRO

Date 16/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 16 Juillet, s'est tenue au village AKPESSERO une séance de consultation avec les populations dans le cadre de l'élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3) ou Plan d'Engagement Citoyen (PEC) du programme DAICE.

La séance a démarré par les salutations d'usages et les mots de bienvenus des autorités locales. Ensuite, le consultant a pris la parole pour présenter brièvement les objectifs de la rencontre. Il s'agissait de rappeler les objectifs du programme DAICE, ses impacts positifs et négatifs ainsi que les mesures d'atténuation proposées.

#### ❖ Présentation du programme DAICE

##### • Objectif du programme DAICE

L'objectif assigné à ce Programme est le renforcement des efforts du Gouvernement ivoirien en faveur de :

- la diversification économique,
- de la transition verte et
- du développement industriel.

#### ❖ Composantes du programme DAICE

Le programme est structuré autour de trois domaines de résultat :

- Renforcement de la compétitivité des clusters prioritaires du PND 2021-2025 ;
- Amélioration de l'accès au financement des PME ;
- Soutien à la Diversification et à la Promotion des Investissements Privés. Les activités contribueront à renforcer la compétitivité des clusters, à renforcer l'accès aux financements des entreprises, à augmenter l'investissement industriel et à créer des emplois.

1

#### ❖ Risques et effets environnementaux potentiels du programme DAICE

Le programme a été classé en catégorie 2 selon le SSI de la BAD comme tenu de ses impacts modérés. Les principaux impacts et risques environnementaux sont :

- Émissions de poussières et bruits,
- Génération de divers déchets solides,
- Perte de la biodiversité et Modification du relief du sol du fait des fouilles de fondation et zone d'emprunt,
- Risques d'atteinte à la santé et sécurité des travailleurs et des communautés,
- Risques et effets environnementaux potentiels du programme DAICE,
- Etc.

#### ❖ Objectif de la mission d'élaboration du PEC/P3P

- Engager les acteurs pour mieux gérer les impacts et risques E&S du programme ;
- Établir et maintenir entre les acteurs des relations solides, constructives et dynamiques durant toute la durée du Programme ;
- Tirer des leçons de l'expérience, du savoir et des préoccupations des parties prenantes afin de mieux gérer les attentes.

#### PREOCCUPATIONS SOULEVEES

- le non paiement de la totalité des indemnisations sur les 750 ha. Sur 250 ha ont été indemnisés
- le non respect des normes sociales et environnementales par les industriels édifiant actuellement dans le zone industrielle.
- Des doléances sur :
  - . la réhabilitation de la route du village
  - . réhabilitation et aménagement des infrastructures : école, dispensaires, hôpitaux

→ Amélioration des conditions de  
vie des employés de la zone  
industrielle.

**PRINCIPALES REPONSES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS**

- Les mesures seront prises par le programme DAICE pour la mise en œuvre des différents mesures environnementales et sociales.
- En cas de non respect des mesures environnementales et sociales, les communautés peuvent minorer les différents comités de gestion des pluies vers la BAO.
- Pour les doléances, elles seront étudiées, au cas par cas pour voir en fonction des moyens disponibles ce qui est possible.

Début de séance... 08 h 10 mn.....Fin de séance... 09 h 30 mn..

Pour le consultant :



Pour l'autorité locale :



**PROGRAMME DIVERSIFICATION, ACCELERATION INDUSTRIELLE,  
COMPETITIVITE ET EMPLOIS (DAICE)**



**Compte Rendu de consultation des parties prenantes**

**Lieu : Abidjan**

**Date : 06 août 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 06 août, s'est tenue à la salle de réunion de l'hôtel Continental à Abidjan, une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3) ou Plan d'Engagement Citoyen (PEC) du programme DAICE.

Etaient présent : voir liste de présence

La séance a démarré par les salutations d'usages et les mots de remerciements de la part du consultant suivi d'un tour de table pour les présentations. Ensuite, le consultant a pris la parole pour présenter brièvement les objectifs de la rencontre. Il s'agissait de les rappeler les objectifs du programme DAICE, ses impacts positifs et négatifs ainsi que les mesures d'atténuation proposées.

**❖ Présentation du programme DAICE**

**• Objectif du programme DAICE**

L'objectif assigné à ce Programme est le renforcement des efforts du Gouvernement ivoirien en faveur de :

- la diversification économique,
- de la transition verte et
- du développement industriel.

#### ❖ Composantes du programme DAICE

Le programme est structuré autour de trois domaines de résultat :

- Renforcement de la compétitivité des clusters prioritaires du PND 2021-2025 ;
- Amélioration de l'accès au financement des PME ;
- Soutien à la Diversification et à la Promotion des Investissements Privés. Les activités contribueront à renforcer la compétitivité des clusters, à renforcer l'accès aux financements des entreprises, à augmenter l'investissement industriel et à créer des emplois.

#### ❖ Risques et effets environnementaux potentiels du programme DAICE

Le programme a été classé en catégorie 2 selon le SSI de la BAD comme tenu de ses impacts modérés. Les principaux impacts et risques environnementaux sont :

- Émissions de poussières et bruits,
- Génération de divers déchets solides,
- Perte de la biodiversité et Modification du relief du sol du fait des fouilles de fondation et zone d'emprunt,
- Risques d'atteinte à la santé et sécurité des travailleurs et des communautés,
- Risques et effets environnementaux potentiels du programme DAICE,
- Etc.

#### ❖ Objectif de la mission d'élaboration du PEC/P3P

- Engager les acteurs pour mieux gérer les impacts et risques E&S du programme ;
- Établir et maintenir entre les acteurs des relations solides, constructives et dynamiques durant toute la durée du Programme ;
- Tirer des leçons de l'expérience, du savoir et des préoccupations des parties prenantes afin de mieux gérer les attentes.

## **ATTENTES ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES**

<b>Partie prenantes consultés</b>	<b>Attentes et/ou préoccupations soulevées</b>
UGP-DAICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des études E&amp;S par les PME risque de ne pas les motiver à venir vers le programme DAICE ;</li> <li>- Lenteur dans les procédures de recrutement ;</li> <li>- Système de SIGOMAP non maîtrisé par les soumissionnaires ;</li> </ul>
MCI/DGIn	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition effective des ressources allouées aux composantes du projet concernant la DGIn ;</li> <li>- La transmission à temps à la DGIn de toutes les informations relatives à la mise en œuvre du projet</li> <li>- Le mécanisme de suivi et évaluation fiable orienté vers l'atteinte des objectifs du projet, avec la possibilité de mener des actions complémentaires pour pérenniser et consolider les acquis.</li> </ul>
CNP-PPP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard dans la mise en œuvre du programme dû aux délais souvent long des procédures</li> <li>- Risque d'exclusion de certaines transaction PPP qui ne respectent pas les normes environnementale et sociale (catégorie 2) définies par le programme</li> </ul>
CI-PME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des études E&amp;S par les PME risque de ne pas les motiver à venir vers le programme DAICE ;</li> </ul>

Début de séance : 9h 50 mn...

Fin de séance : 12h 10 mn



**PROGRAMME DIVERSIFICATION, ACCELERATION INDUSTRIELLE,**

**COMPETITIVITE ET EMPLOIS (DAICE)**



**Compte Rendu de consultation des parties prenantes**

**Lieu : Zambakro**

**Date : 14 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 14 juillet, s'est tenue dans la cour du chef à Zambakro, une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3) ou Plan d'Engagement Citoyen (PEC) du programme DAICE.

La séance a démarré par les salutations d'usages et les mots de bienvenus de la part du chef de Zambakro. Ensuite, la parole a été donnée au consultant pour présenter brièvement les objectifs de la rencontre. Il s'agissait de rappeler les objectifs du programme DAICE, ses impacts positifs et négatifs ainsi que les mesures d'atténuation proposées.

**❖ Présentation du programme DAICE**

**• Objectif du programme DAICE**

L'objectif assigné à ce Programme est le renforcement des efforts du Gouvernement ivoirien en faveur de :

- la diversification économique,
- de la transition verte et
- du développement industriel.

**❖ Composantes du programme DAICE**

Le programme est structuré autour de trois domaines de résultat :

- Renforcement de la compétitivité des clusters prioritaires du PND 2021-2025 ;
- Amélioration de l'accès au financement des PME ;

- Soutien à la Diversification et à la Promotion des Investissements Privés. Les activités contribueront à renforcer la compétitivité des clusters, à renforcer l'accès aux financements des entreprises, à augmenter l'investissement industriel et à créer des emplois.

**❖ Risques et effets environnementaux potentiels du programme DAICE**

Le programme a été classé en catégorie 2 selon le SSI de la BAD comme tenu de ses impacts modérés. Les principaux impacts et risques environnementaux sont :

- Émissions de poussières et bruits,
- Génération de divers déchets solides,
- Perte de la biodiversité et Modification du relief du sol du fait des fouilles de fondation et zone d'emprunt,
- Risques d'atteinte à la santé et sécurité des travailleurs et des communautés,
- Risques et effets environnementaux potentiels du programme DAICE,
- Etc.

**❖ Objectif de la mission d'élaboration du PEC/P3P**

- Engager les acteurs pour mieux gérer les impacts et risques E&S du programme ;
- Établir et maintenir entre les acteurs des relations solides, constructives et dynamiques durant toute la durée du Programme ;
- Tirer des leçons de l'expérience, du savoir et des préoccupations des parties prenantes afin de mieux gérer les attentes.

**ATTENTES ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES**

- Les attentes et préoccupations soulevées par les populations portent sur l'indemnisation de la totalité du site industriel de Yamoussokro même si le programme DAICE ne porte que sur 250 ha déjà indemnisés;
- La prise en compte de la main d'œuvre locale ;
- La nécessité de donner de bonne conditions aux ouvriers de la zone industrielle de Yamoussokro.

Début de séance : 10h 05 mn...

Fin de séance : 12h 30 mn

## Annexe 7 : Images/photo des consultations et autres activités



Vue de la consultation des parties prenantes à Abidjan (6 août 2025)



Vue de la consultation des parties prenantes à Zambakro (14 juillet 2025)

